



ENTRETIEN
avec Nathalie Bajos
et Michel Bozon



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS
Une victoire
et un projet



SNESUP.COM
Le SNESUP
acteur de Mai 68



ACTUALITÉ
La mobilisation lycéenne
s'amplifie

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 564 AVRIL 2008

e s n e s u p

snesU.p-fsu



DOSSIER

Les travaux d'Orsay

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

C'est un d'entre nous programme sur épargne pour construire sur le long de l'édil. C'est ainsi que, sans jurer à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou **CASDEN Direct au 0826 824 400** (prix de service fixe et gratuit)

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Lignes de partages

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Inquiétudes, colères et manifestations débordent aujourd'hui sans que quelque rituel de commémoration ou de saison en soit la cause.

Avec dignité, des travailleurs sans papiers sortent de l'ombre pour exiger la régularisation qui leur est refusée jusqu'ici. Malades et retraités, rejoints par les salariés en activité du privé comme du public étaient dans la rue pour défendre la protection sociale et les retraites mises en cause. Loin de voir se réaliser les promesses sociales du président de la République et du gouvernement, tous constatent des pertes de pouvoir d'achat considérables et un horizon d'emplois stables qualifiés qui s'éloigne de jour en jour.

Que la jeunesse lycéenne, en particulier celle qui attend du système scolaire formation et qualification reconnue, celle qui s'interroge le plus sur son avenir, soit, pour une large part, mobilisée contre les suppressions d'emplois d'enseignants dans les lycées, et avec la ferme solidarité de leurs parents est un élément nouveau. Ce retour de la citoyenneté se construit dans la défense des services publics. La FSU, notre fédération syndicale tient dans ces luttes une place importante. Le SNESUP y contribue aussi par les actions continues qu'il mène dans tous les établissements du supérieur contre l'éclatement concurrentiel du service public d'enseignement et de recherche,



contre le démantèlement du CNRS et la mise à mal spécifique des lettres et sciences humaines, contre la mise à mal de la formation des enseignants et des perspectives d'accès à des emplois d'enseignants statutaires par concours.

Porter nos valeurs de démocratisation et de collégialité avec toute l'attention que requièrent ces enjeux auprès des étudiants et de tous les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et autres personnels est bien l'engagement du SNESUP, sans compromis dans la contestation de la loi LRU.

Les analyses et les propositions que nous avançons font sens; elles conduisent à des résultats électoraux remarquables dans les universités, comme dans les sections du comité national pour le premier tour des élections (notre mensuel peine à en suivre le rythme : voir www.snesup.fr).

Avec plus de 40 % des voix dans les collèges A et B, avec le SNESUP et le SNCS – et souvent d'autres syndicats et collectifs – s'ouvre la perspective de mettre en échec la loi LRU, y compris les dispositions visant à confier tous les pouvoirs de recrutement, de gestion de carrière (avancement, primes...) aux présidents d'université. Changer la loi et changer ces orientations de la CPU font bien partie des enjeux des semaines à venir.

Tours, le 17 avril 2008

ACTUALITÉ 4

- Repousser les **agressions** programmées contre les retraites et les retraité(e)s
- Lycées : **suppression de postes** par milliers

MÉTIER 7

- Après le congrès : quelques **tâches** prioritaires
- 12 mars : journée FSU contre la **précarité**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Une **victoire et un projet**
- Difficile acceptation de la **démocratie**
- Une **volonté nette de changement**
- Une double **élection**

DOSSIER 9

Les travaux d'Orsay

Les 3 et 4 avril 2008, le campus d'Orsay a accueilli ensemble le Congrès d'étude du SNESUP et le Conseil national du SNCS : cette initiative commune est une première, à la hauteur des exigences pour nos métiers, pour l'enseignement supérieur et la recherche, que portent nos deux syndicats.

Les débats ont démontré la communauté fondamentale d'intérêt des enseignants chercheurs et des chercheurs, sans nier les aspects spécifiques de chaque métier. Les textes que ces travaux ont permis d'élaborer en témoignent. À la cohérence libérale de la politique gouvernementale, nous opposerons des luttes et des objectifs convergents.



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- **Consécration des dérives** de la LOLF et de la loi LRU
- Une **nouvelle ambition** pour les IUT
- **Les programmes** de la colère

ENTRETIEN 19

- avec **Nathalie Bajos** et **Michel Bozon**

INTERNATIONAL 20

- FSE : une **construction** continue
- **Israël**
- **Maroc**

CULTURE 21

- **Héritage et avenir** du cinéma français

SNESUP POINT COM 22

- Le SNESUP, **acteur de Mai 68**

ÉPHÉMÉRIDE

15 AVRIL

Conférence contre les menaces sur l'ordonnance de 1945 (mineurs délinquants)

21 - 22 AVRIL

CNESER – habilitations licences professionnelles

1^{ER} MAI

Fête du travail – manifestations unitaires

DU 6 MAI AU 30 MAI

Sessions promotions et CRCT du CNU

7 MAI

Rassemblement européen à Bruxelles contre les camps de rétention

10 MAI

Manifestation à Paris pour l'arrivée de la marche nationale des sans-papiers

15 MAI

Appel unitaire à l'action tous secteurs de l'éducation voire au-delà

18 MAI

Manifestation nationale Éducation à Paris à l'initiative de la FSU

21 MAI

En Sorbonne, avec la FSU et l'Institut, « **Mai 1968**, à l'épreuve des sciences sociales »

24 MAI

Initiatives départementales unitaires sur l'éducation

RETRAITE

Repousser les agressions programmées contre les retraites et les retraité(e)s

À la volonté gouvernementale de baisse généralisée des pensions, il faut opposer nos propositions unitaires de revalorisation du pouvoir d'achat de tous. → par Marcel Brissaud



© Photothèque

Depuis octobre, vous avez entendu F. Fillon, X. Bertrand et A. Santini expliquer que la question était tranchée, ce serait 41 annuités ! Dans cette campagne, ils ont eu le soutien des quatre présidents (Conseil d'État, Conseil Économique et Social, Cour des Comptes et Conseil d'Orientation des Retraites) qui sont la Commission de garanties des (de nos) retraites.

Et si l'on disait « non, nous avons d'autres propositions » ne serait-ce pas une étape importante pour renverser les agressions programmées contre les retraités actuels et futurs ?

L'astuce de X. Bertrand est de dire qu'il faut cotiser plus longtemps : c'est évidemment un des moyens pour faire baisser les pensions de tous. On sait que, dans le secteur privé, les conditions de travail et les choix patronaux font que près de 60 % des salariés (les seniors) sont déjà hors emploi à 60 ans, âge de départ à la retraite (pour les ouvriers peu qualifiés, pour les techniciens et les personnels d'encadrement). Et pour les fonctionnaires, tel notre secteur de l'en-

seignement et de la recherche, les recrutements sont devenus si tardifs que de très nombreux collègues n'atteindront jamais le nombre de trimestres donnant le taux plein et les 75 %.

Or les économistes reconnaissent qu'une condition non négligeable pour redonner de la croissance passe par une revalorisation du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Frapper le niveau des retraites, c'est aggraver la « rigueur », donc enfoncer un peu plus le pays dans les difficultés, alors que la France est riche mais que le capital français et international pille ces richesses.

CHOISIR D'AUTRES ORIENTATIONS

Et cela explique pourquoi nous ne voulons pas nous installer dans une acceptation et un abandon de toutes nouvelles perspectives, mais au contraire, nous voulons aller dans l'autre direction.

La CNAV et la fonction publique ont publié le 31 mars des études supposant que l'on s'en tienne à 40 annuités. On peut alors constater que ni en 2020, ni en 2050 nous n'allons vers la catastrophe. J'aurais bien aimé les mêmes études avec

LA CHASSE AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE PLUS EN PLUS VISIBLE

Pour dénoncer le recul scientifique d'une politique xénophobe, un groupe d'enseignants-chercheurs vient de lancer une pétition rejoignant l'appel du collectif « Uni-e-s contre une immigration jetable » :

<http://universitaires-contre-une-immigration-jetable.webfmr.com/>

[Le site du collectif « Uni-e-s contre une immigration jetable » :](http://www.contreimmigrationjetable.org/)

<http://www.contreimmigrationjetable.org/>

[Le site de RUSF \(Réseau Universités Sans Frontières\) :](http://rusf.org/) <http://rusf.org/>

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III S07698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
CAG, Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chamma

▼

**La CNAV et la fonction publique
ont publié le 31 mars
des études supposant que
l'on s'en tienne à 40 annuités.
On peut alors constater
que ni en 2020, ni en 2050 nous
n'allons vers la catastrophe.**

▲

l'hypothèse de 37,5 annuités, en rappelant les recettes immédiatement obtenues en mettant à contribution les profits financiers, les manipulations boursières, les stock-options et autres indemnités « en or » versées à des dirigeants, y compris ceux qui ont été licenciés pour faute de gestion, et en supprimant les exonérations sans contrepartie, sans oublier les cadeaux sur le bouclier fiscal.

Bertrand et Santini ont reçu les confédérations syndicales, puis Santini et un représentant de Bertrand ont reçu la FSU et l'UNSA pour « entendre leurs propositions ». Au cours de son entrevue du 2 avril, la FSU a élargi ses propositions sur d'autres points sensibles pour nous : le retour à une CPA plus attractive, la suppression de la double peine qu'est la décote sur les recrutements tardifs, la prise en compte des années d'études et de formation, le rétablissement des bonifications pour enfants pour les femmes fonctionnaires, l'amélioration du minimum garanti, la validation de tous les services d'auxiliaire en particulier à l'étranger (*), le projet gouvernemental de modification de la gestion des pensions,

la mise en cause de l'IRCANTEC, etc. Pas de réponse sur ces divers points. La FSU demande que soient mis en place des groupes de travail.


Le gouvernement doit diffuser ses réponses vers la mi-avril et organisera de nouvelles bilatérales. Ira-t-on ensuite vers des décrets ou vers des amendements devant le Parlement en juillet ? Ce dispositif est lui aussi dangereux car nous avons eu l'expérience d'amendements discutés nulle part, mis au vote dans les dernières minutes d'un débat alors qu'ils démolissaient des articles de base du Code des pensions.

Ma conclusion est simple : actifs et retraités, nous devons contribuer au développement de l'activité syndicale la plus forte, définie avec les autres secteurs

professionnels sur la base de notre refus et de nos propositions unitaires.

Après les manifestations organisées par la Confédération Européenne des Syndicats à Ljubljana le 5 avril, et la journée de manifestations sur le pouvoir d'achat des salaires et des pensions du mercredi 16 avril organisée par les Unions Régionales de l'Ile-de-France CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires et la Fédération Générale des Retraités, il faudra continuer à bouger et à s'exprimer. Nous en serons. ●

(*) À noter que Santini maintient son interprétation très négative prônant le refus des décrets et arrêtés de septembre 1965 et le blocage des validations des services auxiliaires d'enseignement à l'étranger en ne reconnaissant pas ces services comme des contributions aux engagements de coopération et d'échanges de l'État avec la plupart des pays étrangers. Ces jours-ci les collègues ayant demandé de telles validations se voient automatiquement refoulés par les rectorats et le Service de La Baule. Il est nécessaire que le ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche reçoive des centaines de protestations de TOUTES les instances universitaires.

 <b style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">I N V I T A T I O N	<p>Mercredi 21 mai 2008</p> <p>à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu</p> <p>de 10 heures à 17 heures</p> <p><i>Rencontre-débat organisée par l'Institut de recherches de la FSU et François Bouillon, son président</i></p> <p style="font-size: 2em; color: red;">« MAI 1968 à l'épreuve des sciences sociales »</p>
<b style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">P R O G R A M M E	<p>Attention : en raison du plan vigipirate, cette invitation est nécessaire pour accéder à l'amphithéâtre. L'entrée se situe au 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris</p> <p>10 heures-12 heures Le Chercheur et l'Acteur avec <i>Antoine Prost, historien</i> <i>Alain Geismar, secrétaire général du SNESUP en mai 68</i></p> <p>14 heures-15 h 30 De près et de loin avec <i>René Bourrigaud, maître de conférences honoraire</i> <i>Patrick Silberstein, éditeur</i></p> <p>15 h 30-17 heures Comprendre Mai 68, penser ses critiques avec <i>Gérard Mauger, directeur de recherches au CNRS</i> <i>Serge Audier, membre de l'institut universitaire de France</i></p> <p style="text-align: center;">Institut de recherches de la FSU – Tél. : 01 41 63 27 60 – Courriel : institut@institut.fsu.fr</p>

Suppression de postes par milliers

→ rencontre avec Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES et Florian Lecoultre, président de l'UNL

Devant la suppression annoncée de milliers de postes dans le second degré, la mobilisation lycéenne s'amplifie et touche désormais l'ensemble du monde éducatif.

Anne Mesliand : *Quelles seront les conséquences les plus graves des suppressions de postes annoncées dans le second degré ? Comment appréciez-vous la mobilisation ? Quelles perspectives ?*

Florian Lecoultre : Ces 11 200 suppressions de postes, qui s'ajoutent aux dizaines de milliers de la précédente législature, vont dégrader encore davantage les conditions d'études pour les lycéens. Les classes seront de plus en plus chargées, ce qui rendra un suivi individualisé totalement impossible. Les disparitions d'options deviennent monnaie courante. Dès lors, la diversité des enseignements va se réduire radicalement pour tous. Nombre d'initiatives pédagogiques novatrices sont également très menacées, faute de moyens pour les assurer correctement. Les milliers de suppressions signifient également moins de conseillers d'orientation disponibles, mais aussi moins d'infirmières et de professeurs pour assurer les remplacements. Cette baisse massive des moyens alloués à l'enseignement secondaire résulte d'une logique purement comp-

Frédérique Rolet : Depuis 2003, plus de 35 000 emplois ont été retirés au second degré, bien au-delà de la baisse démographique, alors que les effectifs vont à nouveau croître dès 2010. Ces suppressions déstabilisent complètement les équipes éducatives ; les enseignants se retrouvent sur plusieurs établissements, des options sont supprimées, des séries fermées dans certains lycées, des dispositifs d'aide fragilisés par la volonté de certains recteurs de les imposer en HS.

Alors que la classe de seconde concentre au lycée les difficultés, les effectifs grimpent et rendent difficile un travail qui permette l'accès des élèves à l'autonomie. Les contraintes structurelles des petits établissements ne sont pas prises en compte et leur offre de formation se trouve fortement amputée ; quant à la

santé des lycéens, en lien avec les parents d'élèves.

Il est impératif que nous offrions des perspectives nationales aux collègues les plus mobilisés et que nous entraîions les autres. Les attentes envers le SNES sont grandes. Les rendez-vous nationaux réguliers que nous avons décidés, la manifestation à l'initiative de la FSU le 18 mai, répondent à cette envie de poursuivre ; en outre, si Darcos ne fait rien pour la revalorisation de nos métiers, voire les dégrade, s'il annonce une réforme des lycées qui réduise la diversification, cela nécessitera d'être très réactifs.

A. M. : *Quelles sont pour vous les mesures les plus importantes à prendre aujourd'hui pour améliorer le système éducatif ?*

F. L. : D'une manière générale, la pédagogie au lycée doit évoluer vers des cours moins magistraux qui préparent davantage aux méthodes de travail utilisées dans l'enseignement supérieur. Cette évolution passe notamment par un recours accru à des projets du type des TPE. Mais un engagement pluriannuel sur les moyens de la part du ministère de l'éducation nationale est le préalable indispensable à une vraie réforme du lycée dans l'intérêt des élèves. Il importe également de revoir le fonctionnement du système d'aide sociale : tel qu'il est aujourd'hui, il ne permet pas de réduire les inégalités.

F. R. : L'enjeu pour notre système éducatif, c'est bien de s'attaquer aux sorties sans qualification, de prendre en compte les dimensions sociales dans l'approche de la difficulté scolaire, de s'attaquer aux inégalités. Pour cela, il nous semble urgent de prendre en charge les blocages aux apprentissages dans la classe, de donner aux enseignants une formation initiale et continue qui les outille, de développer le travail collectif, de revaloriser une profession qui s'est beaucoup investie. ●

Propos recueillis par Anne Mesliand

Frédérique Rolet



Florian Lecoultre

De vraies attentes pour réformer le lycée, de pair avec le combat contre la casse des emplois



table où les premiers touchés sont malheureusement les lycéens.

La mobilisation a commencé localement depuis plusieurs mois et s'amplifie dans toutes les académies. Lors de la première manifestation d'envergure à Paris, les lycéens étaient près de 6 000. Quelques jours plus tard, ce chiffre avait largement doublé. La mobilisation devient désormais nationale. Le ministre doit écouter nos revendications et celles de l'ensemble de la communauté éducative, ce qui implique d'accepter un dialogue sur le fond du problème, le manque de moyens dans nos lycées.

fermeture de nombreux BEP, elle risque de se traduire par des abandons en cours de scolarité de nombreux jeunes.

Plusieurs exemples montrent d'ailleurs que cette politique compromet particulièrement la qualité de l'enseignement dans les établissements accueillant les élèves des classes populaires ; ainsi, dans l'académie de Paris, c'est l'Est parisien qui est paupérisé, à Créteil, ce sont aussi les zones les plus en difficulté qui rendront le plus de postes. Quant aux propos de X. Darcos sur le maintien des moyens dans les collèges Ambition Réussite, la réalité les dément. Tout cela suscite une mobilisation crois-

Quelques tâches prioritaires

→ par Noël Bernard

Le congrès 2008 du SNESUP, réuni conjointement avec le CSN du SNCS, était axé sur les questions de statuts des enseignants et chercheurs du supérieur.

La confrontation des points de vue des deux syndicats a permis d'affiner nos positions sur tous les aspects de nos métiers, aboutissant à un riche document que vous pouvez consulter dans ce même mensuel⁽¹⁾.

Les nombreuses interventions ont fait apparaître une liste de points nécessitant à brève échéance la mise en place d'un travail spécifique de réflexion et de proposition, ou pour certains une action d'urgence. Nous donnons ci-dessous la liste des chantiers à ouvrir, en invitant tous les camarades désireux de s'y investir à nous contacter à l'adresse sdp@snesup.fr

La liste qui suit ne signifie en rien l'abandon de sujets tout aussi brûlants, qui figurent en bonne place dans le document adopté par le congrès. Ainsi la lutte contre la précarité reste une priorité du SNESUP et de la FSU : vous pourrez lire ci-contre un compte-rendu de la journée d'action FSU du 12 mars dernier.

COMITÉS DE SÉLECTION

Grâce aux militants, de nombreuses universités ont pris des initiatives pour encadrer au mieux cette disposition scandaleuse de la loi LRU. Une mutualisation de ces actions et mesures locales permettrait à chaque section de profiter de l'expérience des autres. La collecte et la diffusion des informations seront organisées dès que possible. Adressez-nous d'ores et déjà vos témoignages.

CERTIFIÉS DOCUMENTALISTES

Le contentieux sur le service des PRCE documentalistes atteint un point crucial : un décret imminent organise leur intégration dans les personnels de bibliothèques.

Tous les collègues concernés sont invités à une réunion au siège du SNESUP le mercredi 7 mai après-midi. Pour plus de renseignements contactez nous à second.degre@snesup.fr.

CONCOURS SUR REGROUPEMENTS D'EMPLOIS

Les comités de sélection soulèvent une réprobation générale, mais nous avons toujours dénoncé l'absence de transpa-



Zone dangereuse : solidaires pour sauver nos métiers et le service public

rence et d'équité de l'ancienne procédure. Le SNESUP fait une autre proposition : les concours sur regroupements d'emplois. Cette notion doit être précisée à la fois sur les contours des regroupements et sur les modalités de mise en œuvre.

TABLEAU NATIONAL D'ÉQUIVALENCE

Notre revendication de la prise en compte de toutes les tâches aussi bien pour les carrières que pour le calcul du service suppose un tableau national d'équivalence, à l'opposé de la gestion locale version LRU. Il faut d'urgence élaborer concrètement ce tableau national : l'enjeu est d'importance tant dans la lutte actuelle sur l'évaluation que pour contrer la mise en place de la modulation des services.

CARRIÈRE

Le congrès commun nous a permis de prendre connaissance des propositions en matière de carrières du SNCS. Celui-ci, qui comme nous se prononce pour un corps unique d'enseignants-chercheurs et un corps unique de chercheurs, propose un dispositif de progression de carrière fondée sur une évaluation positive, décrit dans notre document commun. Le congrès du SNESUP a décidé la mise à l'étude de ce dispositif.

PÉRIODES PRÉ ET POST-DOCTORALES

L'exigence d'un recrutement au plus près de la thèse, pour certaines disciplines, peut se traduire par la définition d'une durée de six ans pour l'en-

semble des périodes pré et post-doctorales. Pour d'autres, notamment les LSHS, une telle durée est peu réaliste. Sur ce point comme sur d'autres il faut prendre en compte la diversité des situations et affiner nos revendications sur les études doctorales.

DÉFENSE DES DISCIPLINES MENACÉES

De nombreuses interventions ont souligné la mise en danger de nombreuses disciplines : LSHS, disciplines artistiques, didactique...

Le gouvernement actuel veut mettre en extinction des domaines entiers tant en recherche qu'en enseignement. Une action doit être lancée pour la défense de ces disciplines et des collègues concernés.

FORMATION À L'ENSEIGNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

La question d'une formation tant initiale que continue à l'enseignement supérieur a été posée. L'expérience des CIES en matière de formation initiale est à prendre en compte. Cette question est renouvelée par l'intégration des IUFM dans les universités.

DÉCOMPTÉ DES CONGÉS

Un projet de document, présenté au congrès, vise à un cadre réglementaire satisfaisant sur cette question jusqu'ici seulement abordée dans la « circulaire Duwoye ». Ce document doit être finalisé dans les semaines qui viennent. ●

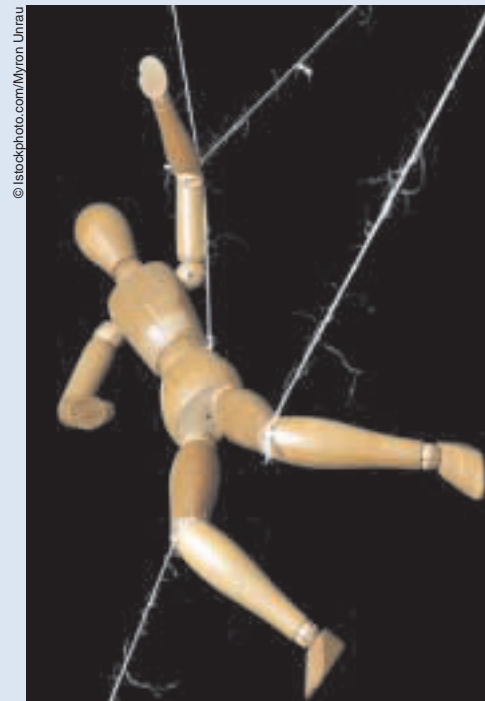
Journée FSU contre la précarité

Cent trente collègues en colloque le 12 mars ; un discours de G. Aschieri montrant à la fois l'ampleur croissante de ce fléau et son inscription dans un projet du gouvernement que traduit la réforme en cours de la fonction publique ; des témoignages de collègues de toutes les branches de la fonction publique illustrant de façon poignante le caractère inhumain, la détresse matérielle et l'absence de porte de sortie auxquelles ils sont confrontés : cette journée fut un temps très fort de dénonciation et d'affirmation de la détermination des personnels.

Le SNESUP a pris une part active à l'organisation de cette manifestation. Il a témoigné des nombreuses formes d'emplois précaires dans le supérieur, aussi bien pour les chercheurs débutants que pour d'autres emplois, notamment dans les centres FLE. Lorsque des délégations ont été envoyées dans tous les ministères, le SNESUP était présent à ceux de la fonction publique et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

On trouvera sur le site du SNESUP un compte-rendu complet de cette journée et le manifeste « **Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes** ». ●

(1) Voir dossier pp. 13 à 15.





Une victoire et un projet

Les élections qui viennent de se dérouler à Paris-Sorbonne font partie de ces rares événements heureux apportant quelque réconfort dans la période sombre que nous traversons.

Au début de l'année 2007-2008, tout donnait à penser que rien ne bougerait à l'université Paris-Sorbonne. Du moins le président alors en place, Jean-Robert Pitte en était persuadé et avait réussi à convaincre son entourage que nul ne s'opposerait à lui. Cependant, cette situation qui apparaissait comme pétrifiée n'était pas acceptée par les personnels de Paris-Sorbonne. C'est pourquoi, dès que Georges Molinié, professeur de philologie française dont l'engagement à gauche n'est pas un mystère, eut donné son accord à ceux qui le sollicitaient pour mener une liste s'opposant à celle de J.-R. Pitte, il apparut aussitôt que cette candidature apportait un appel d'air attendu de beaucoup d'enseignants et d'étudiants.



Une union très large s'est donc faite autour de Georges Molinié, non seulement pour des raisons négatives – le présidentialisme de J.-R. Pitte, ses prises de position méprisantes envers les étudiants irritaient considérablement la communauté universitaire – mais aussi pour la défense d'un projet. Les résultats des élections ont confirmé la bonne réception de ce projet puisque les listes « Avenir de la Sorbonne » qui soutenaient la candidature de G. Molinié ont recueilli 62,95 % des voix.

DE NOUVEAUX CHANTIERS

Plusieurs chantiers sont désormais ouverts. Les uns portent sur le fonctionnement de l'université Paris-Sorbonne : il s'agit avant tout de rétablir une collégialité dans le pilotage de l'université et de clarifier des fonctionnements jusque là opaques. Les autres concernent la place de cette université dans son environnement et son projet propre de développement. Trois écueils sont à éviter. Le premier serait de conserver la position frileuse et asthénique consistant à affirmer que la réputation

▼
Signalons un
bénéfice secondaire
de ces élections :
elles ont permis
des débats de fond
et des engagements
plus marqués.
▲

acquise par cette université dans le domaine des lettres et des sciences humaines suffit à sauvegarder son avenir, en oubliant que les universités sont traitées par les pouvoirs publics comme des entreprises qu'on évaluerait en fonction de leur rentabilité économique. Le second consiste à l'inverse à s'engager dans le processus visant actuellement à transformer les universités en un ensemble d'officines en concurrence les unes avec les autres, au détriment de leur mission de formation intellectuelle et culturelle. Le troisième écueil enfin

consiste à perdre de vue que les études universitaires n'ont plus uniquement vocation à dispenser des connaissances à une élite sociale assurée de son avenir, elles doivent aussi faire la preuve de leur utilité sociale et œuvrer à l'insertion de leurs étudiants. Face à tout cela il faut proposer des réponses techniques.

L'équipe de pilotage qui vient d'être constituée veut rompre avec l'isolement autarcique et stérile qui était de mise. Du côté du fonctionnement de Paris-Sorbonne, la composition des commissions et l'attribution des missions viennent d'être publiées. Du côté des relations avec les partenaires, l'engagement dans un PRES qui avait été dénigré par l'équipe précédente revient désormais comme une préoccupation de premier plan. L'IUFM, dont l'intégration à Paris-Sorbonne s'était faite dans un climat de rivalité entre universités, apportera son expérience de la collaboration avec différents partenaires universitaires et surtout celle de la formation professionnelle des enseignants.

Enfin, il faut signaler un bénéfice secondaire de ces élections : elles ont permis des débats de fond et des engagements plus marqués. ●

Sylvie Plane, professeur à Paris IV (IUFM)



Difficile acceptation de la démocratie...

Le CA de l'Université de Bourgogne lors de sa séance du 18 mars n'a pas pu définir sa liste de personnalités extérieures. Cette situation est fortement dommageable car elle entraîne des difficultés de fonctionnement pour toutes les structures, UFR et laboratoires en tête. Un petit rappel des faits permet de mieux comprendre tout le paradoxe de la loi LRU et de son application rapide voulue par la présidence.

Les résultats des dernières élections aux trois conseils ne confèrent pas à la présidence une majorité au CA. Les élus de la liste intersyndicale ont rappelé à plusieurs reprises le 18 mars que **la fonction des personnalités extérieures ne peut pas être de donner une majorité à une présidente qui n'en dispose pas**. Toute proposition contraire à ce principe fondamental irait à l'encontre du vote émis par les personnels et étudiants lors des dernières élections. Force est de constater que la proposition de liste de personnalités ne respectait pas ce principe démocratique fondamental et ne résultait pas d'une réelle négociation avec la majorité des élus. D'où le rejet par deux fois de la proposition de la présidente par 11 voix contre 9.

Nos propositions, ignorées par la présidente, répondent aux principes et valeurs défendus par les personnels et étudiants de l'Intersyndicale de l'UB durant la campagne pour les élections des trois conseils. Il s'agit de limiter les effets néfastes de la loi LRU, de garantir un fonctionnement démocratique et de développer notre université autour de trois principes fondamentaux :

- défendre et promouvoir le service public d'enseignement supérieur et de recherche ;
- dispenser des formations de qualité au service de la jeunesse ;
- contribuer au développement économique, social et culturel.

L'équilibre et la diversité de la liste des personnalités extérieures n'ont de sens que si sont respectés le vote, l'expression et la représentativité des personnels et étudiants de l'UB. Il en va de l'avenir de notre Université et de son fonctionnement démocratique malgré les dysfonctionnements imputables en partie à l'application de la loi LRU et en partie à la présidence de l'UB. ● *Marc Neveu*



Une volonté nette de changement

Les élections se sont tenues les 2 et 3 avril pour les trois grands conseils à Montpellier III. Les listes (Energie) soutenues par la section SNESUP et le SGEN ont obtenu une majorité nette des élus dans les conseils, signe de la volonté des personnels de faire partir l'équipe actuelle de direction. Le contexte local de l'université a beaucoup pesé.

Une prochaine séance du CA votera (très certainement) pour la candidate soutenue par les listes Energie. La section SNESUP a beaucoup contribué dans cette campagne à la rédaction du projet, de nombreux syndiqués sont désormais élus. Les nouveaux conseils ne devront pas seulement peser pour infléchir les dérives de la LRU mais également restaurer la situation calamiteuse de cette fac. Pour exemple, le budget, insincère, présenté par la désormais ancienne direction, n'est toujours pas approuvé...

Résultats pour le CA :

- Collège A : inscrits : 206 ; exprimés : 151 ; participation : 73 %.
- **Listes Energie : 77 voix (soit 51 %) = 6 élus.**
- Liste pour une université renouée (PUR) : 74 (soit 49%) = 1 élu.
- Collège B : inscrits : 705 ; exprimés : 468 ; participation : 66 %.
- **Liste Energie : 297 voix (63 %) = 6 élus.**
- Liste PUR : 171 voix (37 %) = 1 élu. ● *Laurence Dreyfuss*

Une double élection

Les listes ouvertes soutenues par le SNESUP (pour le développement de l'URCA : liste d'union pour une autre réforme de l'université) ont remporté 6 des 14 sièges en jeu au CA de l'URCA. Les listes présidentielles (Réussir ensemble : une ambition pour l'URCA) gagnent 7 sièges et la liste soutenue par le SGEN (Qualité-Recherche-Formation) 1 siège.

Conseil d'administration :

- Collège A : 238 votants sur 300 inscrits (79,33 %).

Liste « Pour le développement de l'URCA » : 62 (1 siège).

Liste « Réussir ensemble » : 128 (6 sièges).

Liste « QRF » : 40 (0 siège).

- Collège B : 661 votants sur 1 181 inscrits (55,97 %).

Liste « Pour le développement de l'URCA » : 298 (5 sièges).

Liste « Réussir ensemble » : 225 (1 siège).

Liste « QRF » : 107 (1 siège).

Voici les résultats des **élections au CTP** qui se déroulaient le même jour (1^{er} avril) :

Votants : 1 226 - Blancs : 97 - Exprimés : 1 129				
Organisations	UNSA	FSU	CFDT	CGT
Voix	381	355	214	179
Pourcentages	33,75 %	31,44 %	19,95 %	15,85 %
Sièges	4	3	2	1

Il y a eu 1 226 votants au CTP contre 1 488 au CA, soit une déperdition de 17,6 % alors que les listes électorales étaient identiques. La probable forte mobilisation des BIATOS par rapport aux MC, PRAG, PRCE, PREC... est un élément d'explication au fait que l'UNSA arrive en tête. ● *Jean Demalander*



© DR

Les travaux d'Orsay

→ Dossier coordonné par Anne Mesliand

Les 3 et 4 avril 2008, le campus d'Orsay a accueilli ensemble le Congrès d'étude du SNESUP et le Conseil national du SNCS : cette initiative commune est une première, à la hauteur des exigences pour nos métiers, pour l'enseignement supérieur et la recherche, que portent nos deux syndicats.

Les débats ont démontré la communauté fondamentale d'intérêt des enseignants-chercheurs et des chercheurs, sans nier les aspects spécifiques de chaque métier.

Les textes que ces travaux ont permis d'élaborer en témoignent. À la cohérence libérale de la politique gouvernementale, nous opposerons des luttes et des objectifs convergents.

Dans le temps réservé aux travaux de chaque syndicat, le SNESUP a adopté un texte concernant *les Masters et la formation des enseignants*. Le débat autour d'une proposition sur « **l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur** », abordé le 4 avril, reste ouvert dans le syndicat.

Ce dossier est consacré à l'initiative commune SNESUP-SNCS. L'ensemble des textes et des débats est publié sur notre site, www.snesup.fr, ndoc = 3443

Deux journées marquantes à Orsay → par Michelle Lauton

C'est par un travail en commun approfondi au niveau national du SNESUP et du SNCS qu'a commencé ce mois d'avril, alors que le gouvernement redoublait d'attaques contre notre secteur.

Pour la première fois de leur histoire, le SNESUP et le SNCS ont tenu conjointement leurs Congrès National et Conseil Syndical National sur le site d'Orsay de l'université Paris-Sud XI, les 3 et 4 avril dernier. Théâtre de fortes coopérations entre les 1 600 enseignants-chercheurs et les 1 200 chercheurs qui y exercent, cette université offre aussi le contexte d'une collaboration régulière et féconde entre SNCS, SNESUP et SNEP, notamment depuis les élections universitaires de 2006.

La première demi-journée s'est tenue dans un lieu symbolique : l'amphi de mathématiques, où Wendelin Werner et Albert Fert ont été fêtés après leurs récentes distinctions, et où Nicolas Sarkozy a prononcé son discours méprisant sur l'enseignement supérieur et la recherche. Jean Pierre Kahane, membre de l'Académie des Sciences, ancien président de cette université et ancien secrétaire général du SNESUP, a salué nos travaux (voir ci-dessous).

Ces congrès d'études et CSN conjoints se déroulaient au moment où, avec le Pacte recherche, l'ANR, l'AERES, la loi LRU, les articulations formation – recherche sont menacées, où l'avenir des organismes est fondamentalement bouleversé par les découpages verticaux, thématiques et cloisonnés, programmés au CNRS et votés à l'Inserm, où la présence des SHS dans le CNRS est mise en cause par son découpage, et où la situation

▼
**Le Congrès et le CSN
 se sont terminés par l'Appel
 d'Orsay, contre la casse
 du service public.**
 ▲

des jeunes est particulièrement fragilisée avec l'extension de la précarité. Les délégués ont fait résonner les échos de la contestation de cette politique du gouvernement, des luttes dans les universités et du rejet de la loi LRU lors de nombreuses élections universitaires, traduisant l'opposition à la concurrence entre établissements et à la compétition entre personnels.

Avec les camarades du SNCS, nous avons beaucoup avancé ensemble dans l'analyse des attaques multiformes et frontales du pou-



**Côte à côte pour
 conjuguer les idées
 et faire front
 contre la RGPP**

voir politique contre le service public. Nos travaux communs ont fait converger les approches des questions statutaires et des enjeux de l'évaluation, avec de riches discussions en commissions. Ainsi, les principes d'évaluation formulés ont vocation à s'appliquer tant du côté de la recherche et des personnels que vis-à-vis des formations.

Le Congrès et le CSN se sont terminés par un appel⁽¹⁾ contre la casse du service public, pour un plan pluri-annuel de 5000 créations d'emplois statutaires dans l'enseignement supérieur et la recherche et pour des actions plus immédiates : le vote aux élections au

Comité National, l'appel à manifester à l'initiative de la FSU le 18 mai. Sur le site d'Orsay, le travail en commun se poursuit pour préparer les élections dans les trois conseils. Souhaitons qu'il en soit de même dans de nombreux autres établissements, et que les convergences entre nos deux syndicats se renforcent dans des allers-retours entre le niveau local et le niveau national, notamment contre la RGPP⁽²⁾. ●

(1) Lettre flash n° 45, www.snesup.fr, ndoc=3437

(2) Révision Générale des Politiques Publiques.

L'ALLOCUTION DE JEAN-PIERRE KAHANE

Cet amphi, qui date de 1963, évoque pour moi de vieux souvenirs : nous étions jeunes, nous nous sentions des pionniers. D'emblée, Orsay symbolisait pour nous l'union de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Pour l'amateur de sciences que je suis aujourd'hui, Orsay n'a jamais été plus brillant. On vient d'évoquer les dernières médailles Fields en mathématiques et le prix Nobel de physique. En France et dans le monde, le progrès des connaissances scientifiques est spectaculaire, souvent enthousiasmant.

Mais on vient d'évoquer le danger d'une inversion de tendance. Il n'est pas acquis pour l'avenir que la science progresse en liant découvertes, communication, et transmission des connaissances. En France comme dans l'ensemble de l'Europe, ce qui progresse c'est la bureaucratie, la pression du court terme, le pilotage par les pouvoirs économiques et financiers.

Un colloque intéressant s'est tenu le 1er avril sur «mathématiques financières et industrie bancaire». On voit les banques créer des chaires universitaires et des prix dans le domaine des mathématiques financières, en même temps qu'elles offrent des débouchés assez vertigineux aux étudiants qui s'y engagent. Cela s'articule de manière évidente avec les perspectives des nouvelles agences et de la loi LRU. Clairement, les pouvoirs économiques et financiers orientent autant qu'ils utilisent des secteurs importants de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Pour moi, l'avenir est la conquête collective de ces pouvoirs économiques et financiers. Et, pour que cette appropriation collective soit efficace, il faut qu'elle soit accompagnée sinon précédée par une appropriation collective des connaissances et des savoirs. La perspective, c'est la reconquête, même si dans l'immédiat c'est la résistance. Les universités et le CNRS, les écoles, les organismes de recherche, sont un bien collectif à ranimer pour répondre aux besoins de l'humanité, et non aux intérêts des puissants du jour. La réflexion collective s'impose dans ce but. Elle est bien amorcée avec cette réunion SNESUP-SNCS. Salut et bon travail !

Universitaires à Orsay, Albert Fert, prix Nobel de physique 2007 et Wendelin Werner, médaille Fields 2006, ont témoigné de leur sympathique intérêt pour notre initiative. Leur emploi du temps ne leur a pas permis d'en partager quelques moments.

ACTION

Un programme revendicatif commun

→ par Jean-Luc Mazet, secrétaire général du SNCS

A la cohérence libérale de la politique gouvernementale menée au travers de mesures tous azimuts, nous devons opposer des luttes et des objectifs convergents, et une campagne d'explication bien ciblée.

Les participants à l'atelier « analyse de la situation et propositions d'action » se sont accordés sur la nocivité de la loi « Liberté et responsabilité des universités » (LRU), dont il faut obtenir l'abrogation. Ils ont surtout constaté la cohérence des attaques subies par notre système de recherche et d'enseignement supérieur depuis quatre ans.

Avec l'Agence nationale de la recherche (ANR, 2004), les laboratoires ont été déstabilisés par la mise en concurrence de leurs équipes de recherche sur des projets à court terme. En 2006, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a substitué des comités d'experts nommés aux commissions scientifiques majoritairement élus pour l'évaluation des unités de recherche. Elle vise ainsi à briser la cohérence de l'évaluation conjointe des laboratoires et des personnels.

La LRU (2007) prépare à terme le transfert des unités mixtes de recherche (UMR) et de leurs personnels sous la responsabilité des présidents d'université. Elle supprime les commissions de spécialistes et ouvre les vannes du recrutement de contractuels par les universités, alors que les personnels sur CDD dans les universités et les organismes de recherche représentent déjà 20 % du potentiel et qu'aucun nouveau poste de titulaire n'est créé. Aujourd'hui, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche impose le découpage en instituts de l'Inserm et du CNRS. L'Inserm en a mis en place le prototype : des instituts thématiques dirigés par des directeurs assistés d'experts. Ces instituts pourront créer des laboratoires et leur affecter des postes de chercheurs et d'ITA, mais renverrons le financement des recherches aux agences de financement (ANR, ANRS...) Le gouvernement entend faire de ce mode de financement sur projets un modèle général. En l'absence de financement récurrent, c'est le même modèle qui devrait être appliqué aux universités.

Sous prétexte de favoriser les passerelles entre les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, les « chaires junior » du CNRS proposent de remplacer des postes de recrutement de chercheurs titulaires par des CDD (jusqu'à 25 %), attribués à quelques-uns des



© DR

Contre les fausses évidences de la doxa libérale pour acquérir le soutien de l'opinion

enseignants-chercheurs nouvellement recrutés. Non seulement ce système laisse 95 % des jeunes enseignants-chercheurs sans allègement de service, mais il ne propose aucune passerelle aux chercheurs qui souhaiteraient occuper temporairement un poste d'enseignant-chercheur.

Un programme ambitieux à opposer à la volonté de pilotage politique

L'objectif de cette réforme est de remplacer le soutien de base des laboratoires par un financement sur projets, de transformer l'évaluation scientifique en une évaluation stratégique, de substituer des recrutements affichés par thématiques aux recrutements par disciplines scientifiques. Finalement, il s'agit de mettre en place un véritable pilotage politique de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

Le SNESUP et LE SNCS opposent à ce projet :
 – un véritable partenariat entre des universités aux moyens renforcés et des organismes nationaux de recherche indépendants du pouvoir politique ;
 – des unités mixtes de recherche relevant au moins d'une double tutelle scientifique (nationale et régionale) et libres de choisir leur gestionnaire ;

– un soutien de base des tutelles aux laboratoires suffisant pour leur permettre de réaliser le programme de recherche sur lequel ils se sont engagés et sur lequel ils ont été évalués ;

– un plan pluriannuel de l'emploi scientifique capable de résorber la précarité, de créer les postes nécessaires pour répondre aux besoins croissants de la société, et de libérer du temps pour la recherche pour les enseignants-chercheurs ;

– le développement de passerelles réciproques entre les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

– la reconnaissance de la thèse comme une formation de niveau « bac + 8 » dans la fonction publique et dans les conventions collectives ;

– la restauration de l'attractivité des métiers par l'augmentation des possibilités de promotion et la revalorisation des salaires.

La défense de ce programme exige une vaste

▼
La mobilisation pourra s'appuyer sur un livre noir de témoignages de la situation des personnels et sur un mémento SNCS-SNESUP pour les personnels précaires.
 ▲

campagne d'explication fondée sur la diffusion militante d'un matériel montrant les avantages et les qualités de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Ce matériel devra être différencié : d'une part un argumentaire développé destiné à la communauté scientifique, d'autre part une présentation simple et pédagogique dirigée vers le public. La mobilisation pourra s'appuyer sur un livre noir de témoignages de la situation des personnels et sur un mémento SNCS-SNESUP pour les personnels précaires.

Le SNCS et le SNESUP appellent à tout mettre en œuvre pour faire converger leurs luttes avec les luttes actuellement en cours (mouvements de lycéens, défense des retraites et du pouvoir d'achat). ●

EVALUATION

Expériences et propositions pour toutes les missions

→ par François Lucas,
membre de la CA du SNESUP, secteur recherche

Un atelier consacré à l'évaluation a réuni une cinquantaine de délégués des deux syndicats. Quelques impressions, au-delà des documents de travail préparés par chacun.

Chacun avait en tête les attaques et projets dévastateurs du gouvernement et le fait que tout cela n'est pas indépendant des choix sur l'évaluation.

Mettant à profit cette réunion commune de nos deux syndicats, nous avons écouté les expériences des uns et des autres. Les pré-occupations spécifiques des chercheurs, comme les difficultés de prendre en compte toutes les missions des enseignants-chercheurs dans leurs évaluations ont fait l'objet d'échanges. La composition de l'assistance n'a pas permis d'aborder la question de l'évaluation des enseignants « à temps plein » (de statut second degré).

La présence d'un membre de l'AERES a permis de confronter les points de vue. Le fait que dans un premier temps l'AERES ait repris à son compte les expertises du ministère a été vivement critiqué. Dans plusieurs cas les expertises ultérieures de l'AERES ont été jugées moins catastrophiques que celles de la MSTP, mais ne répondant pas à plu-



© iStockphoto.com/Dmitry Shironosov

Une évaluation collégiale transparente et indépendante

Une évaluation constructive est nécessaire.

sieurs des critères jugés essentiels par tous. Une évaluation constructive est nécessaire. On a dénoncé la limitation du temps accordé aux comités de visite. La volonté de défendre ce niveau d'évaluation a été affirmée, et dénoncé l'effet destructeur de l'évaluation *de facto* résultant des choix de l'ANR. On a dénoncé les expertises au coup par

coup : les experts doivent pouvoir comparer leurs expertises, avoir du recul, rendre des comptes, d'où les revendications fortes d'experts proches des disciplines concernées, des pairs, élus, rang A, B, C...

Les problèmes liés à l'interdisciplinarité et à la transdisciplinarité ont été évoqués, comme ceux de certaines spécificités disciplinaires - par ex. l'importance des pratiques dans les équipes des disciplines artistiques (*voir aussi page suivante*).

Cette commission a permis un échange riche, utile, je l'espère, pour nos luttes et nos propositions. ●

Une évaluation constructive, basée sur le dialogue et les échanges

Objectifs

L'évaluation ne doit pas être une évaluation-sanction. Elle doit être formative et contribuer à l'animation scientifique.

Méthodes

L'évaluation doit être collégiale, transparente quant à ses méthodes tout en respectant la confidentialité des informations qu'elle manipule.

L'évaluation doit procéder selon des critères définis au préalable, par champ disciplinaire. Elle doit être effectuée par des spécialistes compétents en activité, sur la base des champs disciplinaires tels que représentés par les sections du Comité national de la recherche scientifique ou du Conseil national des universités. L'évaluation doit être une évaluation de fond, dont le résultat ne soit pas dicté par quelque indicateur préfabriqué que ce soit (taux de réussite des étudiants, bibliométrie, nombre de contrats obtenus). Elle doit respecter les spécificités de la recherche fondamentale.

Champs

Il est essentiel que soient évaluées simultanément les activités des individus et les unités, la recherche et les formations.

Les enseignants-chercheurs doivent bénéficier d'une évaluation régulière qui prenne en compte toutes leurs activités, à la fois la recherche, évaluée nationalement, l'enseignement ainsi que toutes leurs autres activités et missions. C'est cette évaluation complète qui doit servir de base pour leur promotion.

Le SNESUP mettra en chantier des propositions pour l'évaluation des enseignants de l'université, assurant à cette évaluation les qualités nécessaires dont celles décrites ci-dessus.

Indépendance

L'évaluation doit être effectuée par une instance nationale, composée majoritairement d'élus, qui bénéficie des moyens matériels et humains suffisants pour l'accomplissement de ses missions, en particulier pour effectuer toutes les visites sur place qui s'avèreront nécessaires.

L'évaluation doit être conduite en français et respecter le pluralisme des écoles de pensée.

Forme

L'évaluation doit être effectuée d'un point de vue national, par champ disciplinaire, tout en prenant en compte inter- et transdisciplinarité. Le collège des évaluateurs doit comprendre

des représentants de toutes les catégories : A, B et C (sur le modèle du Comité national). Il doit avoir une permanence suffisante pour permettre un suivi, effectuer une évaluation dans la durée, apprécier voire encourager les recherches à long terme.

L'évaluation ne doit pas se plier à des normes qui risqueraient de dénaturer la recherche elle-même ; elle doit, de façon générale, se garder de créer des biais. L'auto-évaluation doit être encouragée.

Le processus d'évaluation doit consister jusqu'à sa phase finale en un dialogue avec les évalués. Ceux-ci doivent toujours pouvoir bénéficier *in fine* d'une voie de recours. ●

Texte adopté par le SNESUP et le SNCS



© DR

La langue française, langue scientifique

Il faut résister aux incitations officielles à publier en anglais ! → par Sylvie Pittia

Le congrès tenu à Paris 11 ne pouvait laisser en marge de ses débats la place du français comme langue de communication et de publication scientifiques. Les incitations officielles (notamment dans le cadre de l'AERES) à publier, non pas tant en langues étrangères mais, de façon restrictive, en anglais, se multiplient. Nos collègues anglophones qui sont des « locuteurs natifs » ne manquent pas de critiquer le sabir qu'est l'anglais scientifique. Or la communauté des chercheurs francophones doit sur ce point être très vigilante et ne peut se satisfaire du discours qui considère comme irrémédiable cette évolution, présentant comme nulles les occasions d'être lu, commenté et cité si l'on ne publie pas en anglais.

Il faut d'emblée récuser le fait que les scientifiques ne seraient pas polyglottes : s'ils choisissent de publier dans leur langue maternelle, c'est pour d'autres raisons. D'abord, c'est un choix intellectuel, la langue



© istockphoto.com/Laura Tomlinson

Il est essentiel de diffuser nos recherches pour nos concitoyens, auprès du public cultivé et avide de connaissances.

maternelle est la seule qui garantisse la nuance, la richesse d'expression dans la pensée. En outre, nous sommes attachés à faire vivre nos revues, nos collections imprimées,

dont certaines sont financées dans un cadre public ; il importe aussi de ne pas se couper des éditeurs privés, qui peuvent assurer un rayonnement plus large à nos livres. Il est essentiel de diffuser nos recherches pour un lectorat de spécialistes bien sûr mais aussi pour nos concitoyens, auprès du public cultivé et avide de connaissances. De surcroît, le français est la langue de nos enseignements, des thèses qui sont soutenues dans nos universités. La loi fait expressément obligation d'utiliser le français dans les cours, les examens, les mémoires, les soutenances (article L 121-3 du code de l'éducation), tout en soulignant la nécessité d'acquérir au moins la connaissance de deux autres langues vivantes. La communauté scientifique doit opposer des arguments à ceux qui voudraient dans les évaluations, tant des laboratoires que des individus, comptabiliser de façon privilégiée voire exclusive les publications en anglais. ●

EMPLOIS, CARRIÈRES, STATUTS

Les propositions du SNESUP

→ par Noël Bernard, secrétaire national du SNESUP, animateur du secteur Situation des Personnels

Organisé sur les questions statutaires. Animé par les interventions de nombreux collègues, il a permis une véritable rencontre de fond entre nos deux syndicats.

Certaines questions étant spécifiques à l'un des deux syndicats, seule la plus grande partie des deux textes du SNCS et du SNESUP est commune : cette communauté de vues et d'objectifs signifie qu'entre les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les enseignants du second degré du supérieur existe une profonde communauté d'intérêts.

L'enjeu de ce travail était très important dans un contexte d'attaques tous azimuts contre les statuts de fonctionnaires, de développement inquiétant de la précarité, qui touche également les chercheurs et les enseignants du supérieur. On pourra juger par l'importance du document ci-après⁽¹⁾ du travail accompli pour doter notre syndicat d'un outil complet ouvrant les perspectives à nos luttes pour la vraie réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il faut imposer face aux visées régressives du gouvernement.

Le détail des propositions

Le risque est fort d'une pénurie des scientifiques, universitaires et ingénieurs de

recherche dans la décennie à venir. Les conditions de thèse, le recrutement tardif sur emploi stable ainsi que le niveau salarial rendent ces carrières peu attractives.

A l'inverse des propositions gouvernementales, qui remettent en cause les emplois statutaires, smicardisent les jeunes recrutés, développent les emplois précaires, déroulent des carrières peu attractives..., les nôtres ont pour objectif d'attirer les meilleurs étudiants vers les carrières de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elles débouchent sur un ensemble qui prétend revaloriser ces métiers et être la base de nos futures revendications.

1. Revaloriser les débuts de carrière et les salaires d'embauche

Le SNCS et le SNESUP proposent une grille d'embauche en fonction des diplômes, du brevet des collèges (bac -3) à la thèse (bac+8). Le SMIC serait le salaire d'embauche des non-diplômés (bac -4), ensuite chaque année d'étude apporte 10% supplémentaires. Selon cette base, les doctorants (bac +5) devraient bénéficier d'une rémunération mensuelle brut de 1,9 SMIC soit 2 400 € (+ 30 %) et un chercheur ou un maître de conférence débutant 2,2 SMIC soit 2 800 € (+ 40 %). Ces grilles doivent s'appliquer

aussi bien pour les emplois statutaires que pour les emplois contractuels. Les primes sont incluses dans les salaires.

Le master et le doctorat doivent être reconnus dans le statut de la fonction publique (création d'une classe A sup ou A+) et dans les conventions collectives.

L'embauche dans le corps des chercheurs et des enseignants-chercheurs doit se faire au plus près de la thèse, avec une reconstitution de carrière tenant compte des services effectués et des compétences professionnelles acquises.

2. Le recrutement des enseignants-chercheurs

Il faut combattre la situation de précarité imposée aux jeunes chercheurs pendant toute la période de prérecrutement. Nous avons déposé un mémoire devant le CSRT en août 2007, demandant un véritable statut permettant le bénéfice de la protection sociale, la prise en compte dans les carrières et pour la retraite. Le SNESUP fait la proposition d'un statut de fonctionnaire-stagiaire pour les fonctions pré- et post-doctorales, doté de toutes les garanties statutaires de la fonction publique. Nous réaffirmons la nécessité, pour les recrutements d'enseignants-chercheurs, d'instances élues, de parité entre A et B, et du recours à ▶▶

► des spécialistes de disciplines clairement identifiées par les sections du CNU. La loi LRU et le décret sur les comités de sélection tournent le dos à ces principes.

Il faut préciser notre proposition de concours sur regroupements d'emplois permettant la mise en commun des dossiers et des choix dans un champ géographique et thématique donné.

Déjà opposé au droit de veto des directeurs d'IUT et d'écoles internes, le SNESUP dénonce avec force celui des présidents, introduit par la loi LRU. L'ingérence des chefs d'établissement dans le recrutement des personnels contrevient au principe fondateur de la fonction publique, d'un recrutement par concours assuré par des jurys indépendants.

3. L'affectation des enseignants du second degré

Le « recrutement » de collègues du second degré s'assimile à un mouvement particulier, pour lequel il est regretté l'absence du recours à un barème, comme c'est le cas pour l'ensemble du mouvement dans le second degré, permettant la prise en compte de critères multiples et notamment du rapprochement de conjoints.

Les affectations d'enseignants de statut second degré doivent être effectuées par des commissions de choix dont les modalités de désignation et de fonctionnement doivent être définies réglementairement.

Le texte réglementaire doit prévoir l'adoption d'un barème indicatif.

4. Le déroulement de carrière : le corps unique

Nous revendiquons l'existence de deux statuts distincts : celui des enseignants-chercheurs et celui des chercheurs. Par contre nous demandons des passerelles statutaires permettant de passer aisément d'un statut à l'autre.

Nous demandons un corps unique pour les chercheurs d'une part et pour les enseignants-chercheurs d'autre part.

Un dispositif de progression de carrière dans ce corps, avec une possibilité d'échelon accéléré tous les quatre ans, sera mis à l'étude. Il comprend une carrière plancher avec une progression uniquement à l'ancienneté et dix échelons accélérés. Ce dispositif permet le déroulement d'une carrière plus réactive prenant en compte la diversité des missions notamment pour les enseignants-chercheurs.

Ce corps aurait, avec le SMIC actuel un début de carrière à 2 800 € et des fins de carrière échelonnées entre 5 000 € et 7 600 €.



© Flickr

L'urgence d'une meilleure progression de carrière

Actuellement les chargés de recherche et les maîtres de conférence terminent à 3 700 €, les MCHC, les PR2 et les DR2 à 4 400 € et les DRE et PRE à 6 000 € (salaires bruts).

5. Déroulement de carrière pour les enseignants du second degré

L'entrée dans le supérieur pour les agrégés et les certifiés semble se traduire, pour beaucoup d'entre eux, par un ralentissement sensible de leur rythme d'avancement.

Nous revendiquons avec les autres syndicats de la FSU, pour tous les enseignants :

- un avancement d'échelon au rythme le plus favorable ;
- la refonte des carrières, par l'intégration des échelons de la hors classe dans la classe normale.

Par ailleurs des mesures spécifiques s'imposent pour les collègues en poste dans le supérieur :

- une enquête comparative nationale sur l'évolution des déroulement de carrière de tous les enseignants relevant du post-bac ;
- des mesures de rattrapage, à la fois pour les avancements d'échelon et les promotions à la hors classe, grâce à une bonification indiciaire ;
- un avancement d'échelon au rythme le plus favorable et hors contingent sur le modèle des détachés à l'étranger.

Enfin nous demandons une amélioration du fonctionnement des CAP, et que soit rétabli l'usage de barèmes assurant l'équité.

6. Les personnels non titulaires

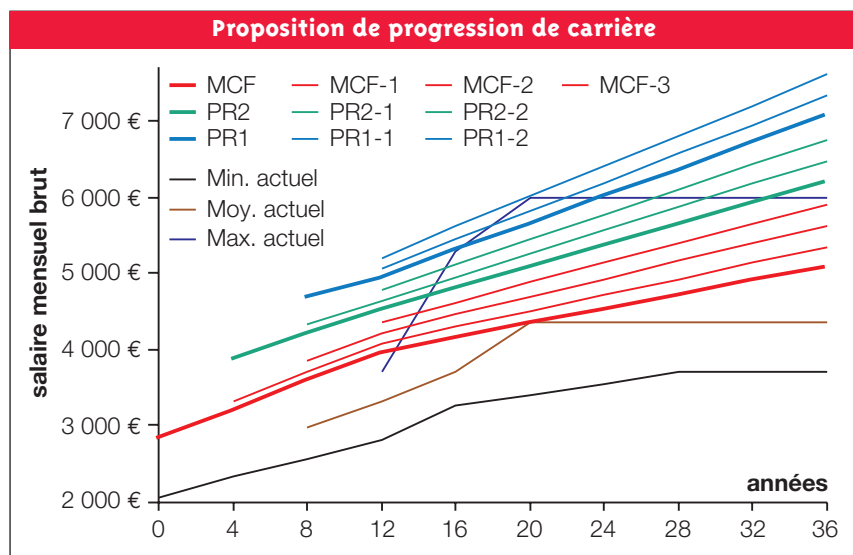
Le phénomène de la précarité est massif dans l'enseignement supérieur et la recherche. Nous dénonçons avec énergie la disposition de la loi LRU autorisant les universités à recourir à des emplois en CDI ou CDD quasiment sans contrôle. Cela accentuera un mal qu'il est au contraire urgent d'éradiquer. La précarité touche en particulier les jeunes chercheurs. Elle touche également les enseignants moins jeunes, dont le rôle est essentiel dans de nombreux services mal définis statutairement (centres de langues, FLE²⁰...). Nous demandons dans un délai le plus bref possible un nouveau plan de résorption de la précarité ouvert aux titulaires d'une thèse. Dans l'immédiat, il faut assurer aux collègues non titulaires des conditions décentes d'exercice : une définition de leurs services établie dans une concertation générale ; une grille de progression de carrière, construite sur le modèle des personnels statutaires ; un véritable droit de recours face aux décisions prises à leur égard.

7. La mission enseignement pour les enseignants du supérieur

Le SNESUP demande :

- la réduction à 150 heures maximum du service d'enseignement de tous les enseignants-chercheurs, à 250 heures pour les autres enseignants, avec équivalence TP=TD ;
- la prise en compte intégrée de l'ensemble des actes et responsabilités pédagogiques (directeurs des études, responsables de filières...) dans le service d'enseignement par l'adoption d'un tableau national d'équivalence ;
- la réduction de moitié du service d'enseignement pour les ATER et les enseignants-chercheurs nouvellement nommés.

Toutes ces mesures d'allègement d'horaire doivent être prises en charge par l'Etat. Elles ne doivent pas remettre en cause le



maintien d'une définition statutaire des services : nous sommes totalement opposés à la modulation des services incluse dans la LRU.

8. La mission recherche

pour les enseignants du supérieur

Le SNESUP réaffirme sa détermination à défendre les libertés académiques, le droit à la recherche pour tous les enseignants du supérieur, le droit pour tout enseignant du supérieur d'être intégré dans un laboratoire. La réduction de la charge statutaire d'enseignement, la possibilité accrue d'obtenir des années sabbatiques ou la mobilité vers les organismes de recherche, doivent favoriser l'implication des enseignants du supérieur dans la recherche.



Jacques Fossey et Noël Bernard, artisans d'une rencontre fructueuse

Pour les enseignants du second degré, cet investissement dans la recherche est actuellement trop peu encouragé, et pas du tout

reconnu dans la carrière. Nous demandons pour les collègues de second degré engagés dans un travail de recherche un service ramené à celui d'un maître de conférences, et l'intégration des PRCE ou PRAG dans le corps des maîtres de conférences pour les docteurs qualifiés.

9. Les droits statutaires des fonctionnaires

10. Le droit syndical

Consulter le texte intégral sur le site du SNESUP pour ces deux derniers items. ●

(1) Nous publions ici une «version courte» du texte adopté par le congrès. Il peut être lu dans son intégralité sur www.snesup.fr, ndoc=

(2) Français langue étrangère.

Former au(x) métier(s) d'enseignant-chercheur

→ par Alain Legardez, IUFM-Université de Provence

Une réflexion sur le métier, dans toutes ses dimensions, ne pouvait éviter la question de la formation des enseignants-chercheurs, à l'enseignement comme à la recherche. S'il faut encore convaincre de sa nécessité, sa place est bien dans les IUFM.

Les universitaires conviendront sans doute que le métier de chercheur s'apprend, essentiellement dans le travail de production d'une thèse, avec l'aide du directeur de thèse et, souvent, d'une équipe.

Que l'enseignement soit un métier qui s'apprend est devenu une quasi-évidence en ce qui concerne les enseignants des premier et second degrés, notamment depuis la création des IUFM.

Mais que le métier d'enseignant-chercheur soit aussi, avec ses spécificités et ses multiples déclinaisons, un métier, et un métier qui s'apprend, reste encore à démontrer pour nombre de collègues universitaires. Or, ce n'est pas parce que l'on est un bon chercheur que l'on serait, de facto, un bon enseignant. Par quelle miraculeuse alchimie s'effectuerait cette transposition du champ de la recherche à celui de l'enseignement... sauf pour ceux qui, aux niveaux master et doctorat, parlent de leur recherche à des quasi-pairs ? Si certains plus que d'autres peuvent avoir un charisme qui facilite la transmission de savoirs, on sait, en s'appuyant sur tous les travaux menés en sciences cognitives et de l'éducation, que l'improvisation suffit rarement. De plus, pour la

grande masse des enseignants-chercheurs qui interviennent essentiellement dans les cursus de licence, l'enseignement est assez largement déconnecté de leur recherche. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter le désarroi d'enseignants-chercheurs débutants, comme les moniteurs, par exemple dans le cadre de séquences de formation des CIES (centres d'initiation à l'enseignement supérieur).

▼
La place de
l'indispensable formation
professionnelle
des enseignants-chercheurs
est au sein des IUFM
désormais intégrés dans
les universités.
▲

Ces CIES pourraient laisser penser qu'un début de formation professionnelle existe, et depuis plus de 20 ans. Mais, malgré de notables efforts et avec de grandes disparités, ces organismes n'ont jamais vraiment eu les moyens des ambitions liées à leur création, même pour une « initiation ».

Que faire ? Assumer cette évidence que le métier d'enseignant-chercheur est un métier qui s'apprend, dans le processus dialectique de la construction d'une personnalité professionnelle entre enseignement et recherche disciplinaire, mais aussi en s'appuyant sur le développement des recherches en éducation. On aura compris que la place de l'indispensable formation professionnelle des enseignants-chercheurs est bien au sein des instituts universitaires de la formation de tous les enseignants, dans les écoles « IUFM » désormais intégrées dans les universités. Il restera à en convaincre les plus réticents et à faire en sorte de s'en donner les moyens, notamment par la prise en compte de cette revendication par le SNESUP. ●

A SUIVRE, SUR WWW.SNESUP.FR

Pendant leur congrès, les délégués du SNESUP ont franchi une étape sur les questions de formation et de recrutement des enseignants du premier et du second degré.

Le texte « Master et formation des enseignants », adopté le 4 avril, est consultable sur le site du SNESUP.

De même : l'intégralité du texte « Emplois, carrières, statuts : les propositions du SNESUP ».

Un texte « Accueillir et faire réussir tous les bacheliers dans l'enseignement supérieur » a été diffusé lors du congrès, le débat continue dans le syndicat.

Enfin, la contribution de Jacques Broda : « Les quatre missions de l'enseignant-chercheur : Former – Insérer – Chercher – Eduquer ».



© istockphoto.com/ayzek

DÉCRET FINANCIER

Consécration des dérives de la LOLF et de la loi LRU

→ par Pierre Duhaucourt, Stéphane Tassel

Présenté en CNESER dans une parodie de démocratie, le décret financier de la loi LRU organise le recours aux financements propres, renforce les pouvoirs du président et limite les coopérations réelles entre universités.

UNE PARODIE DE DÉMOCRATIE !

Convoqués le lundi 17 mars en formation restreinte, les membres du CNESER ont reçu le mardi 11 mars par courrier électronique un complément à l'ordre du jour annonçant la mise en débat du décret financier : texte dont l'importance, à l'instar du décret électoral, aurait nécessité un débat en formation plénière. Mis aux pieds du mur, les élus de la plupart des organisations syndicales ont quitté la séance après avoir voté une motion de protestation. Cela n'a pas empêché le ministère d'organiser le vote de ce texte par quelques organisations acquises pour la plupart à la mise en œuvre zélée de la loi LRU (MEDEF, UNI, QSF...).

De la voix même du cabinet de la ministre, martelant sa volonté de « simplifier » et « d'assouplir » l'organisation budgétaire et de faire un « enjeu fort » de la globalisation du budget, il s'agit de « faire réalité des grandes transformations » liées aux « compétences élargies » données aux universités et induites par l'intégration au budget global de la masse salariale (8 milliards d'euros), ainsi que de l'immobilier (alors que les sommes nécessaires à leur remise en état sont suspendues à l'arbitrage de Bercy).

UN DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI LRU ET DE LA LOLF ...

Dans la logique de ces deux lois, le budget global limite – au nom de la fongibilité asymétrique, qui permet tous transferts excepté ceux qui augmenteraient les dépenses de personnel – la masse salariale par un plafond maximum d'emplois, et détermine l'ampleur des recrutements hors statuts ou précaires.

L'incitation à faire la chasse à d'autres ressources que celles dévolues par les dotations budgétaires d'Etat, par la recherche de ressources propres et l'appel aux fondations, se traduit par l'élaboration de trois types de documents. En sus du budget « principal », doivent être établis un budget annexe du SAIC (ser-



Nouvelle mission des universités : la chasse aux financements...

vice d'activités industrielles et commerciales), et un « état prévisionnel des recettes et des dépenses par fondation ». Dans une logique de « déconcentration », le décret organise le transfert au recteur, chancelier des universités, de nombreuses compétences initialement dévolues au ministère. Plus particulièrement Il s'agit du contrôle « a priori » de filiales dont le pourcentage des actions détenues par les universités passe de 80 % à 50 %.

Il renforce les pouvoirs du président d'université qui peut prendre l'initiative de décisions budgétaires modificatives. Contrairement au décret précédent, le budget de l'Université n'« intègre » plus » les budgets des composantes (excepté les écoles ou instituts

▼
Ira-t-on vers
des UFR sans budget ?
▲

internes), dont les responsables ne peuvent plus être ordonnateurs secondaires (au mieux, ils peuvent recevoir une délégation de signature). « Sur proposition du président... le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget et notamment les modalités d'association des diffé-

rentes composantes » (art. 53). Ira-t-on vers des UFR sans budget ?

... AVEC POUR OBJECTIF LA FIN DES COLLABORATIONS ENTRE ÉTABLISSEMENT !

Ce décret de « refonte du budget des universités » organise bien plus que des dispositions financières, mais aussi la recomposition de l'ensemble du paysage universitaire, remettant en cause des coopérations du type PRES et condamnant nombre d'établissements à fusionner ou à périlcliter.

La « mutualisation » de services communs entre établissements - l'on pense plus particulièrement aux SAIC dont la fonction est la gestion financière dans un « budget annexe » « des contrats de recherche, d'essais, d'études, d'analyses, de conseils et d'expertises effectués pour le compte d'un tiers » ou des « produits d'éditions » (art. 6) - est contrainte par l'obligation que la tutelle du service commun ne peut être exercée que par un seul des établissements. (art. 53). Ainsi, des ressources qui pourraient devenir décisives –vu le niveau du désengagement financier de l'Etat– devront être pilotées par un seul établissement.

Loin d'être technique, ce décret renforce donc la concurrence entre établissements et découragera les coopérations à égalité, qui pourraient unir les acteurs du service public d'enseignement supérieur et de recherche et fertiliser leurs productions. ●

Une nouvelle ambition pour les IUT

→ par Anne Mesliand, IUT d'Aix-en-Provence

Comment, à l'heure de la mise en œuvre la loi LRU, développer le potentiel, les acquis, la structure d'un IUT, sa place dans l'université, et proposer des évolutions progressistes ? À ces questions concrètes, une équipe de direction d'institut soutenue par le SNESUP peut susciter des réponses, élaborées démocratiquement, très différentes de la logique libérale et refusant le « fatalisme gestionnaire ».

La loi LRU, par la mise en concurrence généralisée et la logique de « rentabilité » qui la sous-tend, fait peser sur les IUT des risques nouveaux. L'État, dans sa logique de désengagement financier et au nom de l'autonomie des universités, risque fort de renoncer au fléchage des moyens et des postes, que la loi d'ailleurs n'impose pas. Du côté des universités, la notion de budget global et la déclinaison qu'en fait le décret financier⁽¹⁾ viendront couronner un processus de banalisation et d'appauvrissement des IUT. La mise en cause du statut de fonctionnaire des personnels peut également affaiblir leur potentiel : précarisation accrue, double statut des enseignants et enseignants-chercheurs, modulation des services... Des choix sont néanmoins possibles. Si la gestion est contrainte, par la loi et par les nécessités immédiates, une communauté peut cependant faire valoir des propositions nouvelles, des principes de choix et d'organisation. Ainsi, le refus de la modulation imposée des services, à des fins d'ajustement des moyens », peut s'accompagner d'une autre démarche, permettant aux collègues pour un temps donné préférentiellement à certaines tâches, sur la base de projets, dans le cadre d'une discussion et d'une organisation collectives, avec critères, garanties et éléments contractuels déterminés et adoptés en conseil d'administration. Ce peut être également l'occasion d'inventorier les différentes tâches, d'harmoniser leur prise en compte dans les services, préfigurant ainsi un tableau national d'équivalence.

Autre exemple : la mise en place des processus d'orientation, inscrits dans la loi – pré-inscription, dossier unique, etc. – peut constituer un pas vers une orientation active, choisie, prenant en compte les acquis, aptitudes et souhaits de l'étudiant, lui permettant de construire progressivement un parcours de formation

et un débouché professionnel. Mais il peut, à l'inverse, être un outil de régulation des flux, dans laquelle serait attendu des IUT – et d'eux seuls ! – qu'ils accueillent, voire contiennent, les bacheliers technologiques, considérés comme « de moindre niveau », promis à des métiers peu qualifiés et sans perspective de promotion professionnelle. Là encore, la réalité prendra tel parti ou tel autre, en fonction d'une politique proposée aux collègues. De même, pour

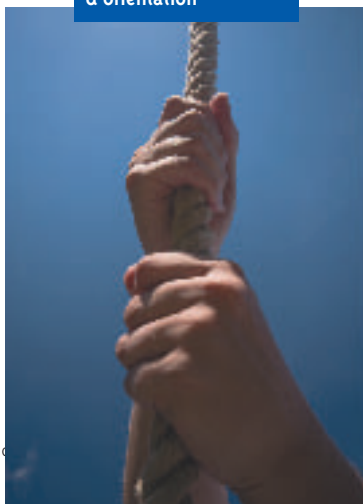
▼

Les IUT peuvent constituer un lieu de formation où l'on « rebat les cartes », celles des déterminations sociale, scolaire, familiale, territoriale, de genre..., pour un jeu plus juste et plus ouvert.

▲

jouer tout son rôle dans la réussite des bacs technologiques, voire professionnels, des moyens, pas seulement budgétaires, peuvent faire évoluer les conditions d'accueil et de formation: semestres de médiation, redoublement de semestres, tutorat, etc. Ce ne sont pas les idées qui manquent !

Les IUT, brassage social et maîtrise des choix d'orientation



© istockphoto.com/Mark Goddard

POUR UNE INTENSE VIE DÉMOCRATIQUE

Défendre la recherche en IUT, par les mesures concrètes qu'impose souvent la réalité de départements ; faire rayonner une expérience pédagogique fondée sur le travail collectif, les connaissances didactiques, l'exigence de réussite ; faire valoir la très forte implication des personnels, enseignants et non enseignants, dans ces objectifs ; permettre à la vie étudiante une expression dans tous les domaines... tout ceci ne peut s'obtenir que par une intense vie démocratique dans l'IUT, mettant en débat les choix, soumettant les difficultés et les propositions à l'analyse collective, déterminant des règles transparentes de décision et de gestion, bref, mobilisant l'ensemble de la communauté. Une direction syndicale a là un rôle à la mesure de ce qui la fonde en légitimité !

Au stade actuel de la démocratisation de l'enseignement supérieur, de la nécessaire diversification des parcours et voies de formation, le modèle de « collège universitaire » qui se profile derrière les mesures gouvernementales n'est pas notre seul horizon. Les IUT peuvent constituer un lieu de formation où l'on « rebat les cartes », celles des déterminations sociales, scolaire, familiale, territoriale, de genre..., pour un jeu plus juste et plus ouvert. Ils doivent le faire dans l'université, dans l'unité du service public, et par une dynamique d'échanges et de respect des spécificités. C'est au quotidien, dans les choix, les pratiques, les engagements collectifs d'un IUT, que peuvent se construire les voies, les stratégies pour non seulement défendre le service public actuel, qui n'est pas sans défaut, mais aussi l'améliorer, en développer les valeurs, lui permettre de répondre encore davantage aux attentes de la société, en mettant en œuvre des propositions innovantes, en le refondant constamment dans une démarche créatrice. C'est ainsi qu'il perdurera. ●

(1) Voir lettre flash n° 45, sur le site du SNESUP.

Les programmes de la colère

→ *entretien avec le recteur
Philippe Joutard, historien*

Responsable de l'écriture des programmes de 2002, le professeur Philippe Joutard dénonce le caractère rétrograde des nouveaux programmes de 2008, leurs contradictions et l'absence de prise en compte du socle commun publié en exécution de la loi pour l'École de 2005.

François Bouillon : *Vous avez exprimé du courroux lorsque vous avez pris connaissance des nouveaux programmes de l'école primaire : quelles en sont les raisons ?*

Philippe Joutard : A cause de l'immense gâchis qu'entraîne cette initiative. Elle démoralise et déstabilise la communauté enseignante du primaire, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une dépréciation du travail accompli précédemment. Ces propositions de programme se veulent une « révolution culturelle » en prétendant revenir aux fondamentaux qui auraient été négligés dans les programmes précédents. Affirmations qui sont des contrevérités manifestes. Les programmes de 2002 faisaient de l'apprentissage de la langue française la priorité des priorités.

Celle-ci devait se traduire à travers tous les domaines scolaires et pas seulement en français (par exemple en tenant un carnet d'expériences en sciences ou en composant un court résumé en histoire, ce qu'on désigne sous le nom de transversalité). Ces programmes prévoyaient déjà un enseignement bien identifié de la grammaire, de l'orthographe et du vocabulaire, mais ne confondaient pas ces outils indispensables avec la fin, l'aptitude à des expressions orales et écrites correctes. Les propositions de 2008 se vantent de revenir à la rédaction, mais consacrent cinq lignes à cette pratique et quatre-vingt-dix lignes à la grammaire : elles privilégient systématiquement une mémorisation mécanique, au détriment de la compréhension, et sont fondées sur l'idée que c'est uniquement par l'apprentissage et la répétition de techniques que l'on maîtrisera la langue française et les mathématiques. Dans cette dernière discipline, on privilégie la technique du calcul posé au détriment de la résolution des problèmes, l'une des faiblesses de l'élève français qui va donc s'aggraver au lieu d'être corrigée. Au-delà de ces deux domaines, les horaires des autres disciplines sont au moins réduits de la moitié et comme les contenus sont alourdis, ceux-ci se réduisent à la mémorisation d'une nomenclature privée de signification. C'est un recul sans précédent.

F. B. : *Au-delà de ces critiques, six ans après leur parution, les programmes de 2002 devaient-ils rester en l'état ou devaient-ils sensiblement évoluer ?*

Ph. J. : Six ans, c'est une durée courte pour l'école, d'autant plus que les programmes de 2002 introduisaient des pratiques nouvelles comme la transversalité. N'oublions pas qu'ils venaient de connaître une première modification en 2007 pour tenir compte du socle commun. Il est normal qu'un programme évolue, mais deux conditions doivent être remplies : qu'une évaluation ait été

mieux articuler école primaire et collège en assurant une véritable continuité. Le second est d'unifier un savoir et une formation qui, à travers un grand nombre d'approches disciplinaires, risquaient de mal préparer les élèves à la complexité du XXI^e siècle où tout est en interaction permanente. L'approche par connaissances, capacités et attitudes, utilisée d'abord dans l'enseignement professionnel, est aussi une manière neuve et efficace de présenter des objectifs à atteindre, approche qui rejoint ce qui se fait aujourd'hui dans la plupart des pays européens. Enfin je me

Rien n'est prévu pour préparer à l'autonomie et à l'initiative



faite de ce qui marche et de ce qui ne marche pas et que cette évolution corresponde à des faits nouveaux. Aucune de ces conditions n'est remplie.

F. B. : *Que pensez-vous du « socle commun de connaissances et de compétences 2007-2008 » et de son éventuelle articulation avec les programmes proprement dits ?*

Ph. J. : On peut discuter tel ou tel point de détail, mais je pense que la définition d'un socle commun est une bonne initiative et que bien comprise par les enseignants, elle peut permettre un progrès de notre système éducatif. Je vois, entre autres quatre mérites au socle commun. Le premier est d'obliger à considérer la scolarité obligatoire comme un tout et en particulier à

réjouir de voir affirmer une septième compétence autour de l'autonomie et de l'initiative qui sont des valeurs insuffisamment développées dans notre enseignement et qui sont pourtant absolument indispensables.

Au-delà de déclarations purement formelles, il n'existe aucune véritable articulation entre le socle commun et les propositions de programmes 2008. La présentation systématique prévue par le socle commun à partir de la trilogie connaissances, capacités, attitudes n'est pas reprise dans ces programmes. Le contraste est frappant avec l'édition de 2007 où figure cette présentation. Rien n'est prévu non plus pour préparer à la septième compétence, autonomie et initiative. Tout se passe comme si le socle commun n'avait jamais existé. Quelle crédibilité peut avoir un ministère qui ne respecte pas les règles qu'il a fixées deux ans auparavant et qu'il a pris soin de proposer comme loi ? ●

▼
Tout se passe
comme si le socle commun
n'avait jamais existé.
▲

*Propos recueillis
par François Bouillon*

ENTRETIEN AVEC

Nathalie Bajos et Michel Bozon

sociologue, directrice de recherche à l'INSERM

sociologue, directeur de recherche à l'INED*

Les représentations dominantes, opposant radicalement sexualité masculine et sexualité féminine, sont simplificatrices. Cependant, alors que les pratiques se rejoignent, elles fonctionnent pour tous comme un véritable carcan.

François Bouillon : Quelle a été la méthodologie de l'enquête ? La taille et la représentativité de l'échantillon ?

L'enquête *Contexte de la sexualité en France* (CSF)^(*) est la troisième enquête nationale sur la sexualité depuis quarante ans, après l'enquête Simon, menée juste après 1968, et après l'enquête ACSF de 1992, qui avait interrogé 20 000 personnes au plus fort de l'épidémie de sida, et qui avait eu un grand retentissement. C'est une enquête de l'Inserm et de l'Ined, menée à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le sida.

Il s'agit d'une enquête téléphonique, méthode désormais courante en sciences sociales et dans les enquêtes de santé, et plus particulièrement sur les sujets sensibles. L'intérêt du téléphone est d'introduire une distance physique entre les deux protagonistes, ce qui les met plus à l'aise pour aborder un thème comme celui de la vie sexuelle. Nous avons particulièrement insisté auprès des enquêtés sur l'anonymat, et sur le fait que les données recueillies étaient traitées de manière uniquement statistique. Par ailleurs, le questionnaire a été construit de manière très progressive, pour ne pas heurter les enquêtés. A la fin du questionnaire, neuf enquêtés sur dix déclarent que le questionnaire les a intéressés. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon aléatoire de la population âgée de 18 à 69 ans, avec une sur-représentation des jeunes de 18 à 24 ans. Plus de 12000 personnes ont été interrogées. Le questionnaire durait 49 minutes en moyenne et comprenait près de 300 questions. L'enquête a adopté une perspective large sur la sexualité. Elle appréhende à la fois des actes, des relations et des représentations, des conditions de vie, des enjeux de santé, des trajectoires personnelles et des formes de rapports entre femmes et hommes.

F. B. : Par rapport aux enquêtes plus anciennes, quelles sont les principales évolutions dans la vie sexuelle des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes âgées ?

Un des principaux enseignements de l'enquête est que les trajectoires et les parcours sexuels et affectifs des femmes se rapprochent de ceux des hommes. Leur vie sexuelle

s'allonge et connaît une diversification de plus en plus grande. En témoignent l'âge du premier rapport, très proche aujourd'hui de celui des hommes, ce qui n'était pas le cas il y a trois décennies ; la généralisation pour les femmes d'une période de jeunesse sexuelle, entre les premiers rapports et la première union, pendant laquelle la sexualité se vit sans engagement matériel ; l'effondrement de la proportion des femmes qui ne connaissent qu'un seul partenaire au cours de leur vie ; l'augmentation sensible du nombre de partenaires qu'elles déclarent avoir eus au



© JDF

En matière de sexualité, les politiques publiques ne peuvent pas créer de nouveaux comportements mais seulement les accompagner

cours de la vie, en lien avec la hausse des séparations ; l'augmentation de la proportion de femmes qui disent avoir eu des rapports avec des femmes ; enfin l'augmentation de la proportion de femmes en couple de plus de 50 ans qui ont une vie sexuelle. Un autre exemple, très significatif du rapprochement des parcours, est la participation des femmes aux sites de rencontre sur Internet. Ce nouveau mode de contact et de rencontre touche autant les femmes que les hommes, en particulier les jeunes.

Malgré ce rapprochement des parcours, les expériences vécues de la sexualité restent très distinctes. Ainsi les représentations dominantes, largement intériorisées par les inté-

ressés, continuent à opposer radicalement la sexualité masculine, qui correspondrait à un besoin impérieux quasi-biologique, et la sexualité des femmes, qui ne pourrait se développer que dans un cadre conjugal ou affectif. Simplificatrices, ces images sociales fonctionnent comme un véritable carcan, pour les femmes, mais aussi pour les hommes.

F. B. : À la lueur de ces données, faut-il mettre en œuvre des politiques publiques ? Avec quels objectifs ?

En matière de sexualité, les politiques publiques ne peuvent pas créer de nouveaux comportements, elles peuvent seulement les accompagner. A ce titre un certain nombre de résultats de l'enquête peuvent être versés au débat, afin d'améliorer les politiques d'éducation sexuelle, de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou de prévention.

En matière d'éducation sexuelle, il paraît important d'aider les élèves à se garder de visions stéréotypées sur les individus de l'autre sexe et sur leurs attentes à l'égard de la sexualité ; ainsi la recherche d'expériences personnelles et érotiques en dehors d'un cadre romantique ou conjugal peut concerner les deux sexes et ne doit conduire à aucune stigmatisation.

Malgré le recul de l'intolérance de principe, l'homophobie et la discrimination restent fortes dans l'entourage des jeunes homosexuels. Les niveaux élevés de dépression qui en découlent suggèrent de cibler particulièrement le groupe des jeunes homos.

En matière de prévention, l'enjeu principal est de créer des conditions d'égalité des pratiques concrètes entre les femmes et les hommes. Au-delà de la jeunesse, il faut aussi s'adresser à des populations adultes, qui continuent à rencontrer des partenaires, mais n'ont pas intériorisé l'habitude de la prévention. Finalement, c'est une perspective large qu'il convient d'adopter, qui inscrive les questions de discriminations et de prévention dans le contexte général, relationnel et affectif, de la sexualité et de ses plaisirs. ●

(*) Nathalie Bajos, Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, Editions La Découverte, 609 pages.

FORUM SOCIAL EUROPÉEN

Une construction continue

→ par Jean-Paul Lainé

Le 5^e Forum Social Européen se tiendra à Malmö du 17 au 21 septembre 2008. Il est préparé par des AEP – assemblées Européennes de Préparation – qui constituent une démarche démocratique inédite au plan international. L’AEP de Berlin (22-24/02) en a adopté le titre et les lignes de force.

POUR UNE AUTRE EUROPE : EST ET OUEST ENSEMBLE – CONSTRUIRE DES ALLIANCES, DES LUTTES ET DES ALTERNATIVES :

1. Lutter pour l’inclusion sociale et les droits sociaux : accès de tous à la protection sociale, aux services publics et biens communs.
2. Lutter pour un monde durable, respectant l’environnement et le climat, pour la souveraineté alimentaire.
3. Construire une Europe démocratique et des droits, contre les politiques « sécuritaires » ; pour une Europe ouverte, pour la participation citoyenne, l’égalité, la liberté et les droits des minorités.
4. Lutter pour l’égalité et les droits, la reconnaissance des diversités, contre toutes les formes de discriminations ; pour des alternatives féministes contre le patriarcat.
5. Construire une Europe pour un monde de justice, de paix et de solidarité : contre la guerre, le militarisme et les occupations.
6. Construire des stratégies pour l’emploi décent et la dignité pour tous ;

contre la précarité et l’exploitation.
7. Pour des alternatives économiques fondées sur les droits, pour la justice économique et sociale.

8. Démocratiser le savoir, la culture, l’éducation, l’information et les médias.
9. Lutter pour une Europe ouverte, une Europe de l’égalité pour les réfugiés et les migrants ; contre toutes les formes de racisme et de discriminations.

Ces axes forment le cadre dans lequel vont s’inscrire les séminaires, les ateliers, les espaces « de vie, de témoignages », les assemblées thématiques... La période d’inscription est ouverte jusqu’au 1er mai : l’élaboration du programme définitif se fera lors de l’AEP de Kiev les 6, 7 et 8 juin. Le Bureau national du 19 février a acté le principe d’une délégation de six à sept personnes, dont cinq prises en charge par le SNESUP. Ainsi nous serons présents dans les thèmes prioritaires pour nous : éducation, culture et recherche, monde et environnement, paix et solidarité, et services publics. ●

MAROC

Grâce royale pour 17 prisonniers d’opinion

→ par Marc Delepouve

Ce 4 avril 2008, le Roi Mohammed VI a accordé sa grâce aux dix-sept personnes emprisonnées ou poursuivies à la suite des manifestations du 1^{er} mai 2007. Parmi eux, sept membres de l’Association marocaine des droits humains (AMDH) avaient été arrêtés après des manifestations, le 1^{er} mai 2007. Depuis, ils purgeaient des peines de deux à quatre ans de prison prononcées pour « atteinte à la monarchie ». Amnesty International avait adopté ces sept hommes comme prisonniers d’opinion.

Les dix autres graciés du 4 avril 2008 avaient été arrêtés les 5 et 6 juin 2007, puis relâchés à l’exception de Mohamed Bougrine, après avoir simplement participé à un sit-in pacifique en signe de soli-

darité avec les sept prisonniers du 1^{er} mai. Le mouvement de solidarité et de défense de droits de l’homme, auquel la FSU a participé (conférence de presse du 4 mars et création d’un collectif), a bien sûr pesé pour cette fin heureuse et conforme à la liberté d’opinion. ●

PRISONNIERS D’OPINION !

Thami Khyati : président de l’association nationale des diplômés chômeurs.

Youssef Reggab, Oussama Ben Messaoud, Ahmed Al Kaateb : membres de l’association nationale des diplômés chômeurs.

Mohamed Rabii Raïssouni : syndicaliste à l’UMT et secrétaire local de la jeunesse de Nahj Démocrati (Voie Démocratique) et d’autres...

ISRAËL

Succès d’une longue grève des universitaires

→ par Etienne Sandier, Paris XII



Nos collègues israéliens se sont mis en grève des enseignements le 21 octobre 2007 après dix années sans accord salarial. Cette grève générale qui a mobilisé les enseignants-chercheurs de toutes les universités, à l’exclusion des vacataires, s’est achevée le 18 janvier 2008. Dans ce bras de fer, seul un demi-salaire (peut-être la moitié correspondant à la part recherche) était versé, et les grévistes n’ont été entendus qu’à partir du moment où le semestre est apparu compromis. Partie sur la revendication d’une augmentation de 35%, la grève a débouché sur une augmentation générale de 25 %, considérée comme un succès, et le paiement des demi-salaires retenus. Cette grève, réputée impopulaire dans l’opinion publique, est curieusement restée soutenue jusqu’au bout par ceux qu’elle pénalisait le plus, à savoir les étudiants. Le calendrier universitaire, très perturbé, ne reviendra à la normale qu’à la rentrée prochaine.

Le système d’enseignement supérieur israélien comporte 8 universités, seules habilitées à délivrer le doctorat, et quelques douzaines d’autres institutions, notamment de formation professionnelle, y compris de formation d’enseignants. Seules les universités, qui regroupent environ 60% de quelque 200 000 étudiants israéliens, étaient en grève.

Il y a une forte tradition syndicale en Israël et une forte unité entre les branches professionnelles. La centrale syndicale Histadrout a donc pu fédérer ces revendications contre le ministère des Finances, et l’ensemble du service public (aéroport, trains, tribunaux, parquet, pompiers, universités, bibliothécaires... hormis la Défense) a pu être paralysé pendant plusieurs mois. ●

Héritage et avenir du cinéma français



→ Entretien avec Pascale Ferran, scénariste et réalisatrice

Le rapport du « club des 13 », remis à la ministre de la Culture, rassemble autour de ses propositions pour le financement de la création cinématographique de plus en plus de professionnels du cinéma.

Latifa Rochdi : *Vous avez dénoncé dans votre discours des Césars la bipolarisation du cinéma français dans laquelle les « films du milieu » ne peuvent plus exister. Cette formule a-t-elle une signification au-delà de l'aspect financier ?*

Pascale Ferran : C'est au départ un terme employé par un producteur il y a quelques années pour dire la difficulté de financement de ces films-là. Cela recouvre moins une réalité budgétaire qu'une sorte de concept de films d'auteur qui ont besoin de budget un peu conséquents et qui s'adressent au plus grand nombre. Pour nous, avant toute autre chose, c'est une sorte d'héritage du cinéma français, ce sont ces films qui, dans l'écrasante majorité des cas, ont donné envie de faire des films aux réalisateurs, producteurs ou distributeurs. Pour la dernière génération c'est Truffaut, Resnais, Demy, Chabrol, mais c'était, bien avant, Renoir, Grémillon... C'est vraiment la tradition la plus glorieuse du cinéma français, son image de marque à l'étranger, extrêmement aimée. Encore aujourd'hui les films de ces réalisateurs, mais aussi ceux de réalisateurs plus jeunes comme Audiard, Klapisch, Desplechin ou Ozon, sont les films qui s'exportent et se vendent le mieux, et pourtant on a l'impression que depuis quelques années ce sont ces films-là qui sont les plus difficiles à fabriquer.

L. R. : *Comment est née l'initiative du « club des 13 » ?*

P. F. : C'est la première fois dans l'histoire du cinéma français que des gens se sont assis autour d'une table sans que rien ne soit commandité par personne, pour réfléchir au cinéma. Toute la chaîne de fabrication et de commercialisation, du scénariste au réalisateur, producteur, jusqu'au distributeur, exploitant, exportateur, y a participé. Nous avons commencé par faire un constat très précis par secteur, je vais vous en développer la philosophie. Le cinéma est un secteur très spécifique de la culture en France, puisque tout le spectacle vivant, par exemple, dépend de subventions du ministère de la culture, donc liées au contribuable. Alors que pour le cinéma, à peu près 90 % des aides (exploitation, distribution, écriture) proviennent du CNC – les 10 % restant concernent le patrimoine. Le CNC prélève des taxes variées et gère ces fonds.

En premier lieu le CNC a taxé les billets de cinéma (11 % de la place), puis les publicités à la télé, la redevance (5,5 %), les fournisseurs d'accès Internet... La moitié de ces taxes va au cinéma et l'autre moitié à l'audiovisuel. Les télévisions sont donc taxées aussi pour le soutien aux scénaristes et producteurs de télévision. C'est un système absolument intelligent, qui permet de taxer tous les films, même américains, et de redistribuer l'argent à l'industrie et à la création françaises. On voit bien la philosophie de départ : tout le monde met au pot, mais l'argent va à ceux qui en ont le plus besoin pour lutter contre un risque d'abus de position dominante.

▼
**Pour la première fois
 dans l'histoire du cinéma français
 des gens se sont assis autour
 d'une table sans que rien ne soit
 commandité par personne,
 pour réfléchir au cinéma.**
 ▲

L. R. : *Ce n'est donc pas le contribuable qui paie, mais c'est de l'argent pris au spectateur lui-même puisque c'est une part de son billet... et 11 % ce n'est pas rien !*

P. F. : Exactement. Quand Titanic fait 20 millions d'entrées en France, d'une certaine façon pour le cinéma français ce n'est pas une catastrophe car il y a énormément d'argent qui va retourner dans les possibilités de création mais aussi à l'industrie. On a l'impression que depuis 10 ou 15 ans ce système est devenu inadapté aux évolutions. Nos propositions vont, exclusivement vers la réglementation du cinéma via le CNC, faire en sorte que les mécanismes de redistribution fonctionnent mieux en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. D'un côté il y a les producteurs indépendants qui sont l'écrasante majorité, et de l'autre côté les télévisions co-productrices. Nous souhaitons que ces dernières ne puissent plus récupérer de fonds de soutien automatiques alors que c'est le cas actuellement.

L'investissement des télévisions dans le cinéma met une large partie du cinéma sous sa dépendance et il y a un déséquilibre. C'est pour cette raison qu'on a l'impression de voir de plus en plus de films qui se ressemblent et qui sont davantage faits pour l'audiovisuel que pour le langage cinématographique. Des films qui se ressemblent, des comédies avec toujours les mêmes acteurs...

Tous les films sont faits avec des contraintes d'argent, seulement lorsqu'elles proviennent des télévisions ce ne sont pas les mêmes que celles propres au cinéma. Quand il y a un grand désir de construire un film, avec la nécessité de raconter une histoire de la part d'un réalisateur, d'un producteur et d'un scénariste, ça ne donne pas les mêmes films à l'arrivée, au contraire du coup commercial commandité par une télé. Le film *La môme*, qui a eu un très grand succès, est pour nous un film d'auteur, d'un réalisateur qui a eu envie de raconter cette histoire.

L. R. : *Vous avez remis votre rapport à Christine Albanel il y a quelques jours et la liste des signataires ne cesse de s'allonger. Diverses personnalités du monde cinématographique partagent votre inquiétude...*

P. F. : Oui, nous étions 13 au début, nous sommes à peu près 150. Ils ont lu le rapport, partagent notre constat et veulent aussi aller vers des réformes du système de financement. Nous avons appris par le journal que la ministre étudiait le rapport et qu'elle allait nous recontacter.

L. R. : *Quelle est votre actualité ?*

P. F. : Je suis très lente... Je commence seulement depuis quelques semaines à rêvasser à un nouveau projet mais vous n'en saurez rien pour l'instant ! ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

Le SNESUP, acteur de Mai 68

Nos lecteurs ont lu dans notre numéro précédent des éléments dans un dossier à focale plus large. Ce moment fort de notre histoire mérite d'être évoqué à plusieurs voix dans ce numéro d'avril 2008. Cela n'épuise pas le sujet. Nous y reviendrons.

Alain Geismar, secrétaire général du SNESUP en mai 1968

Que t'inspire la comparaison des situations 1968/2008 dans l'enseignement supérieur, en particulier quant aux difficultés rencontrées par les universitaires pour exercer leurs missions ?

Aujourd'hui, l'université accueille presque dix fois plus d'étudiants que dans les années 60. L'université était alors face à des vagues étudiantes, celles du baby-boom, qui avaient déjà connu des écoles trop petites et des classes surchargées, des lycées qui l'étaient également (à l'époque il n'y avait pas de collèges) et qui, à leur arrivée à l'université, se retrouvaient dans une situation où presque rien n'avait été prévu pour les accueillir. C'était au point que Pompidou et de Gaulle envisageaient une sélection à l'entrée pour diminuer le nombre d'étudiants et ne pas avoir à modifier le mode de recrutement du corps professoral.

Le SNESUP regroupait un petit tiers des enseignants du supérieur, surtout des jeunes scientifiques et littéraires, beaucoup moins dans les facs de droit et de médecine. Ces jeunes enseignants étaient certainement plus proches de leurs étudiants qu'ils ne l'étaient des professeurs. On avait une université au

bord de la faillite. Les professeurs titulaires de chaires enseignaient l'anglais, par exemple, comme une langue morte. J'étais physicien, et la physique moderne (théorie de la relativité, mécanique quantique) s'enseignait en 3ème cycle. On avait une université dépassée par les grands pays modernes. Donc, comparer l'université d'aujourd'hui à celle de l'époque est extrêmement délicat. L'université avec peu de moyens, peu d'augmentation du corps professoral -en tout cas pas à la mesure du fait que le monde étudiant a été multiplié par 10- a quand même réussi la prouesse d'accueillir et d'accomplir vaillamment sa mission dans des conditions particulièrement difficiles.

Tout le monde s'accorde à penser, à la suite du mouvement des chercheurs en 2003, que l'université française va rencontrer de plus en plus de difficultés si elle ne se met pas au niveau des standards internationaux, si les jeunes gens les plus brillants ont envie de partir à l'étranger, si on n'est pas capable d'accueillir dans des conditions convenables des enseignants étrangers et des enseignants tout court, si un jeune enseignant ne peut pas se loger dans les villes universitaires. Il y a à la

fois un problème dans la manière de traiter le corps enseignant qui est dans une crise évidente et, en même temps, l'université elle-même n'en a jamais fini de se rénover, ou alors ce n'est pas une université d'enseignants-chercheurs. On est loin du compte. ●

*Propos recueillis par
Jean Fabbri et Latifa Rochdi*



Daniel Monteux⁽¹⁾, MCF à la Sorbonne en 1968

→ Entretien avec Isabelle Labeyrie, France Info (extraits)

Isabelle Labeyrie : *Daniel Monteux a fait toute sa carrière à l'institut de géographie de la Sorbonne. Lorsqu'il commence en 1963, en tant que maître-assistant, les facultés sont déjà au bord de l'explosion, le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter.*

Daniel Monteux : Ils étaient confrontés à des conditions d'enseignement épouvantables : des cours magistraux devant un amphithéâtre prévu pour 200 personnes et où on s'entassait à 400-500. Quant aux travaux pratiques, c'était pareil. C'était dans des salles de 40 places peut-être et on avait en face de nous quelquefois 80 ou 100 étudiants. Tout le monde vivait très mal cette situation. À partir du début des années 60, il ne s'est pas passé une année sans qu'il n'y ait de grandes manifestations et de grandes grèves d'ensei-

gnants et d'étudiants, avec des choses très spectaculaires comme cet immense défilé de 63, je crois, des professeurs de la Sorbonne défilant en toge sur le boulevard Saint-Michel, avec derrière eux les assistants et les étudiants.

I. L. : *Les profs manquent de salles de classe, de matériels, mais ils se plaignent aussi de ne pas vraiment participer à la vie de leur université, dont les structures restent figées.*

D. M. : C'était une université napoléonienne qui n'avait pas bougé depuis le 19^e siècle, avec des professeurs qui auto-gérait leur faculté mais qui n'avaient pas de véritable autonomie financière à une époque où apparaissaient de nouvelles disciplines (sociologie, psychologie). On a été obligé de fonctionner dans

des vieux cadres qui ne correspondaient plus aux besoins.

I. L. : *Quand commencent les manifestations, puis les occupations de la Sorbonne, alors militant du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, vous rejoignez très vite les étudiants.*

D. M. : Beaucoup de mes collègues plus âgés ont pris un sacré coup de jeune en 68. Tout cela recouvrait un éveil à une volonté de participation énorme. Comme étudiants, comme intellectuels, comme citoyens, c'était vraiment devenir citoyen dans tous les domaines et se prendre en charge. Quant à la démocratie participative dont on parle beaucoup aujourd'hui, elle n'est rien de plus qu'un héritage direct de Mai 68. ●

(1) Secrétaire général du SNESUP de 1970 à 1972.



POUR GÉRER L'ENSEIGNEMENT
DES ENQUÊTES,
CHOISISSEZ
EDUC.SPHINXONLINE.NET



**EDUC.SPHINXONLINE.NET, UNE PLATE-FORME FULL WEB DÉDIÉE
AUX PROGRAMMES DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE.
RÉDIGEZ, DIFFUSEZ ET ANALYSEZ VOS QUESTIONNAIRES
PAR INTERNET SUR EDUC.SPHINXONLINE.NET**

CHOISIR EDUC.SPHINXONLINE.NET, C'EST BÉNÉFICIER DE :

- La simplicité et la souplesse d'utilisation de Sphinx,
- Un déploiement simplifié de votre outil d'enquêtes,
- Une solution économique.

Sphinx vous offre la garantie d'une référence reconnue depuis plus de 20 ans dans le monde de l'Éducation.

ENTRÉE - 4 - CONSULTATION

Je souhaite :

me renvoyer votre démonstration téléphonique de la plateforme Educ.SphinxOnline.net

recevoir des informations sur les solutions et logiciels Sphinx.

Société :

Nom :

E-mail :

Adresse :

.....

CP/Ville :

Tél. :

Fax :



Coupons à retourner à :

Le Sphinx Développement

Contact : Yoann Proteau
27, rue Cassiopee - Parc A'tale
74400 Chavanay - France
Tél : 33 (0)4 50 69 82 96
Fax : 33 (0)4 50 69 82 78

yoanne@le-sphinx-developpement.fr
www.le-sphinx-developpement.fr

ENR00P

Hyperplanning 2008

les raisons de son succès

Raison n°1

Il fait l'emploi du temps avec ou sans vous !

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout ou partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'opérateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

Raison n°2

Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate

En mode automatique ou en réseau, sa mise en œuvre est simple et rapide, sans nécessiter de formation. Immédiateté et sa prise en main intuitive sont au cœur de son succès. Hyperplanning est le premier logiciel de planning annuel en France.

Raison n°3

Il tient tout le monde informé

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible dans le module d'impression. Les emplois du temps peuvent être expédiés par e-mail aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur Internet.

Raison n°4

Il est ouvert à tous, chacun selon ses droits

En réseau, Hyperplanning propose une gestion de droits d'utilisateurs qui permet à chacun de travailler selon ces autorisations qui lui sont allouées.

Raison n°5

Il résout tous les problèmes de salles

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont à disposition pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

Raison n°6

Il rend compte du travail effectué

Décomptes horaires et taux d'occupation des ressources sont disponibles en temps réel. Hyperplanning calcule, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

Raison n°7

Il communique avec d'autres logiciels...

Pour importer ou exporter des données sous un format texte, un simple copier-coller suffit. Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du Service Web livré avec Hyperplanning.net.

Raison n°8

... et avec votre E.N.T.

Hyperplanning peut s'interfacer avec votre ENT de deux manières : au travers d'un serveur OVS ou à l'aide d'un système plus souple, développé par Index Education et adapté à une application de gestion de planning.

...



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM

Site : <http://www.index-education.com>